

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE

La Commission

Département du Développement Rural et de l'Environnement

**Etude sur le financement des
filiales agricoles dans les pays
membres de l'UEMOA**

RAPPORTS PAR PAYS

MALI

Janvier 2000

SOFRECO

92-98 Boulevard Victor Hugo - 92115 CLICHY CEDEX – FRANCE

Tel. (+33) 1 41 27 95 95 – Fax. (+33) 1 41 27 95 96 –

E-mail : SOFRECO@compuserve.com

7 - LE MALI

SOMMAIRE

I - LE CONTEXTE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE	4
1. PRESENTATION GENERALE DU MALI	4
2. POLITIQUE ET FINANCEMENT DU SECTEUR AGRICOLE AU MALI	5
2.1. Historique	5
2.2. Objectifs du programme de réforme	5
2.2.1. Production agricole	5
2.2.2. Le crédit agricole	6
3. LE CONTEXTE FONCIER	6
4. LES STATISTIQUES AGRICOLES	7
II - LE SECTEUR AGRICOLE ET LA DEMANDE DE FINANCEMENT	8
1. ZONAGE DU SECTEUR AGRICOLE	8
2. PERFORMANCES, ORGANISATION ET BESOINS DE FINANCEMENT PAR FILIERES	8
2.1. L'agriculture	8
2.1.1. Le coton	8
2.1.2. Le sucre	11
2.1.3. Le riz	13
2.2. L'élevage	14
2.3. La pêche	16
2.4. La forêt	16
3. LES BESOINS DE FINANCEMENTS TRANSVERSAUX	16
3.1. Les infrastructures	16
3.2. Les services de recherche et de vulgarisation	16
3.3. Les Organisations Paysannes	17
3.3.1. Les associations villageoises	17
3.3.2. Les organisations paysannes spécialisées	18
3.3.3. Les organisations inter-villageoises de développement local	18
3.4. Des dynamiques fédératives ont émergé au cours des années 90 sous trois formes principales	19
3.4.1. Les Chambres d'Agriculture	19
3.4.2. Les syndicats de producteurs (SYCOV, SYPAMO, syndicats de producteurs régionaux...)	19
3.4.3. L'Association des organisations professionnelles et paysannes (AOPP)	19
3.5. Des dispositifs originaux d'appui aux O.P. et d'intégration des O.P. dans la gestion de la politique agricole	20
3.5.1. Le Programme d'Appui aux Organisations Professionnelles Agricoles	

	<i>du Mali (PAOPA)</i>	20
3.5.2.	<i>Programmes d'appui aux "Centres de Gestion Rurale" (CGR) et aux Centres de Prestations de Services" (CPS)</i>	21
3.5.3.	<i>Les Commissions Régionales des Utilisateurs de la Recherche (CRU)</i>	21

III – ANALYSE DE L'OFFRE DE FINANCEMENT	22
------------------------------------------------	-----------

1.	LE FINANCEMENT PUBLIC	22
2.	LES INSTITUTIONS SPECIALISEES	22
	2.1. Constitution	22
	2.2. Organisation	23
	2.3. Bilan et compte d'exploitation	23
	2.4. L'équilibre emplois/ressources	23
	2.5. Politique d'intervention	24
	2.6. Le niveau des concours	24
	2.7. Les principaux financements du secteur rural	26
	2.8. Les conditions des crédits	28
3.	LE SECTEUR BANCAIRE	28
	3.1. Les Banques	28
	3.2. Les Etablissements financiers	29
	3.3. Le niveau des concours	29
4.	LES SYSTEMES DE FINANCEMENT DECENTRALISES	31
	4.1. Aperçu sur la situation des SFD au Mali	31
	4.2. Contribution des SFD au financement de l'Agriculture	36
	4.3. Les liens entre SFD et BNDA	38
	4.4. Analyse des principaux SFD finançant l'agriculture	39
	4.4.1. <i>Kafo Jiginew</i>	39
	4.4.2. <i>Caisses villageoises d'Epargne et de crédit (Pays Dogon, Niono...)</i>	41
	4.4.3. <i>Programmes d'appui aux "Centres de Gestion Rurale" (CGR) et aux Centres de Prestations de Services" (CPS)</i>	44

V – SYNTHÈSE	45
---------------------	-----------

ANNEXES	49
----------------	-----------

1	- SIGLES ET ABREVIATIONS	49
2	- BIBLIOGRAPHIE	51
3	- PERSONNALITES RENCONTREES	52

I - LE CONTEXTE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE

1. PRESENTATION GENERALE DU MALI

Le Mali est situé au cœur de l'espace UEMOA. Le Mali ne dispose d'aucun accès à la mer et les ports de Dakar et Abidjan, par où passe l'essentiel de son trafic international, sont distants de 1200 km environ de Bamako. La superficie du Mali est de 1.240.142 km². dont seulement le quart peut être considéré comme constitué de terres arables.

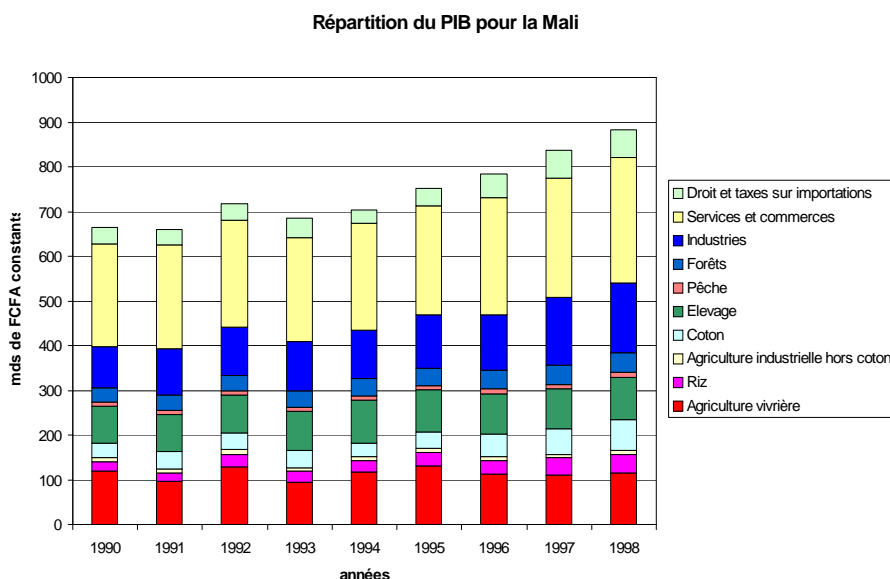
L'hydrographie du pays est régulée en partie par le bassin du fleuve Sénégal mais surtout par le Niger. La zone drainée par ces fleuves et leurs affluents constitue un territoire de 50.000 km², soit moins de 6% de la superficie totale du pays. Le fleuve Niger occupe une place prépondérante dans le développement et l'organisation du pays.

La pluviométrie est considérée comme le principal facteur d'influence sur la production agricole au Mali du fait de la faible maîtrise des ressources en eau. Le Mali subit l'influence de quatre zones climatiques qui découpent le pays dans sa hauteur (zone saharienne, sahélienne, soudanienne). Cette situation géographique rend le Mali particulièrement vulnérable aux facteurs climatiques et fragilise son système écologique.

Le dernier recensement d'avril 1998 fait état d'une population de près de 10 millions d'habitants, avec un taux de croissance de 3,1% par an, ce qui entraîne un doublement de la population tous les trente ans. On estime à 4 millions le nombre de Maliens qui vivent dans d'autres pays africains et en Europe.

L'économie du Mali reste largement dominée par le secteur agricole qui participe à hauteur de 43% à la formation du PIB, contribue pour près de 70% à la valeur des exportations et assure des revenus à près de 80% de la population. Au Mali, l'agriculture, l'élevage, la pêche et la forêt occupent 75% de la population et s'affirment comme les principaux moteurs de l'économie, en terme de revenus, de budget et de balance commerciale.

Le graphique ci-après présente la répartition du PIB du Mali en fonction des principales activités économiques :



2. POLITIQUE ET FINANCEMENT DU SECTEUR AGRICOLE AU MALI

2.1. Historique

Depuis 1982 le Mali est soumis à des Programmes d'ajustement structurels, afin notamment de faire face aux déficits budgétaires, aux pertes des entreprises publiques et aux arriérés du secteur public. Dans le secteur agricole, le PASA est rentré en vigueur en 1990, et le PASA 2, qui reprenait les mêmes termes que le premier en y incluant l'élevage en 1991. Les profondes mutations intervenues au Mali lors de cette période dans la vie politique, socio-économique et l'amorce de la décentralisation ont conduit à la mise en place en 1992 du Schéma Directeur de Développement Rural, qui permettait de formuler, dans un ensemble cohérent, les orientations stratégiques de l'ensemble des secteurs de l'économie malienne et la méthodologie à suivre afin d'atteindre ces résultats. Cette étape fut franchie en 1998 lors de l'approbation d'une note d'orientation politique de développement du secteur rural.

2.2. Objectifs du programme de réforme

Les objectifs de cette note présentent les principaux axes de développement rural du pays. Les principales priorités sont les suivantes :

- amélioration des revenus et des conditions de vie des populations, la priorité étant mise sur les couches rurales les plus pauvres
- la satisfaction des besoins alimentaires nationaux, par la production locale complétée par l'importation afin de tendre vers une balance commerciale positive du secteur agricole
- la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles, menacées à la fois par les aléas climatiques et l'action de l'homme sous l'effet de la pression démographique et des conditions d'exploitations inadaptées
- la croissance équilibrée des différents secteurs de l'économie afin de promouvoir le développement à moindre coût, contrôler l'exode rural et maximiser l'offre d'emploi.

Les orientations stratégiques s'articulent autour (i) du désengagement de l'état de l'ensemble des filières agricoles, (ii) de la libre administration des collectivités, (iii) de la libéralisation de l'économie, (iv) de la promotion du secteur privé.

2.2.1. Production agricole

Concernant le secteur rural à proprement parler, les options stratégiques s'articulent autour (i) du développement des filières (ii) du développement durable et de la gestion des ressources naturelles, (iii) de la promotion du crédit rural. Le Document Cadre de Politique Economique et Financière à Moyen Terme (1998-2000) note que le renforcement de la compétitivité et de la productivité du secteur rural reste la priorité du programme de réforme. Le gouvernement s'engage par ailleurs à poursuivre ses efforts en matière de libéralisation des prix. L'appui aux filières coton et riz resteront la priorité du gouvernement malien. A ce titre, la stratégie qui sera mise en œuvre pour le riz visera à exploiter le potentiel d'accroissement des périmètres irrigués et à augmenter les rendements en s'appuyant largement sur l'irrigation privée. De façon plus large, dans le secteur céréalier, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre du Contrat Plan conclu avec l'Office de Produits Agricoles du Mali (OPAM) dont la mission essentielle est d'assurer la gestion du système de sécurité alimentaire.

La sécurisation des productions animales passera par la mise en place d'un programme conséquent d'aménagement des parcours, de protection de la santé animale et de conservation des races locales. Une attention particulière sera accordée à la couverture sanitaire de la volaille. Les efforts porteront sur (i) la promotion de l'embouche des animaux destinés à l'exportation, (ii) le soutien de la production laitière dans les ceintures péri-urbaines, (iii) la relance de la production avicole, (iv) l'accroissement de la production de poisson par le développement de la pisciculture.

Dans le cadre plus général de réforme institutionnel, un programme de soutien aux services de vulgarisation sera mis en place : le Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes (PASAOP).

2.2.2. *Le crédit agricole*

Concernant la promotion du crédit rural, elle s'inscrit dans une perspective de réduction de la pauvreté et d'accroissement des revenus des populations rurales. Pour ce faire, la politique de promotion du crédit rural cherche à atteindre les objectifs suivant :

- l'adéquation entre l'offre et la demande de crédit en milieu rural ;
- la superposition des deux systèmes financiers complémentaires qui sont les banques et les SFD ;
- la couverture optimale du pays par l'implantation des différents systèmes financiers.

En vue de ces objectifs un certain nombre d'actions spécifiques sont prévues :

- institutionnalisation et réglementation des systèmes financiers décentralisés non mutualistes ;
- renforcement des capacités du Ministère des Finances dans la surveillance, la consolidation de la concertation entre les systèmes financiers décentralisés et les autorités de tutelle par la création d'une agence professionnelle ;
- financement du renforcement institutionnel ;
- extension géographique des systèmes financiers décentralisés performants
- recherche de nouvelles approches et de nouveaux produits adaptés aux zones défavorisées ;
- accès au refinancement et création de mécanisme de garanties ;
- formation de personnels des systèmes financiers décentralisés ;
- développement des échanges et de la documentation ;

3. **LE CONTEXTE FONCIER**

En dehors des périmètres urbains où il existe des titres fonciers hérités du statut foncier d'avant l'Indépendance, la terre appartient à l'Etat qui reconnaît les terroirs villageois. La gestion de ces terroirs continue donc à respecter le droit coutumier mais la politique de décentralisation et l'installation des communes qui en résulte doit permettre une gestion des terroirs plus moderne.

Les terroirs aménagés bénéficiant d'aménagement hydro-agricoles, périmètres rizicoles essentiellement, disposent d'un statut particulier, dans le cadre du contrat de gérance accordé à l'Office du Niger par exemple. Ce statut prévoit un permis d'exploitation qui peut être annulé en cas de non-respect des conditions d'exploitation, et qui n'est pas cessible mais peut être transférable dans certaines conditions. Il peut, à ce titre, constituer une garantie pour les crédits bancaires ou autres.

La BIRD doit financer, fin 2000, un Projet de Gestion des Ressources Naturelles qui comporte la reconnaissance des terroirs de 1.000 villages, la définition des limites par consensus entre villages voisins, la définition des vocations culturelles ou autres des terrains, la matérialisation des pistes et des arbres. Ces travaux s'appuieront sur des photographies aériennes et seront poursuivis par des programmes d'appui aux communes pour leur permettre d'établir des projets de développement locaux. Ce programme permettra de préparer la définition du statut foncier des exploitations si les communes le souhaitent, comme cela a été fait en Cote d'Ivoire.

4. LES STATISTIQUES AGRICOLES

Le Mali n'a pas bénéficié d'un recensement agricole récent et la qualité des informations disponibles s'en ressent et ne facilite pas la mise au point d'outils de programmation fiables.

Il serait bon que comme cela a été fait ailleurs, Togo en particulier, des dispositions soient prises pour assurer un recensement agricole et une enquête générale de consommation et de maintenir leurs données par un inventaire permanent ultérieur.

II – LE SECTEUR AGRICOLE ET LA DEMANDE DE FINANCEMENT

1. ZONAGE DU SECTEUR AGRICOLE

Le Mali s'étend sur quatre zones climatiques et géographiques, sensiblement du nord au sud :

- Zone saharienne, au nord qui couvre 55 % de la superficie du pays ;
- Zone sahélienne, qui en couvre 17 % ;
- Zone sahélo-soudanienne, qui en couvre 15 %,
- Zone soudanienne. Représentant 13 % du territoire.

Le potentiel agricole est bien entendu très variable selon ces zones, très limité en zone saharienne en dehors de quelques oasis, réservé à l'élevage transhumant et aux céréales de subsistance en zone sahélienne et plus important en zone soudanienne, où le coton, l'arachide et les diverses cultures vivrières et fruitières sont bien développés.

Il faut y ajouter l'influence du fleuve Sénégal au nord-ouest et le barrage de Manantali qui a permis le développement de périmètres irrigués, mais surtout delta du Niger au centre qui offre un potentiel considérable pour les cultures irriguées.

2. PERFORMANCES, ORGANISATION ET BESOINS DE FINANCEMENT PAR FILIERES

2.1. L'agriculture

L'agriculture, avec environ 2.500.000 hectares cultivés, comporte principalement des cultures vivrières dont les principales sont le mil et le sorgho et dans une moindre mesure le maïs et le riz. En années normales, ces cultures permettent de couvrir les besoins énergétiques de la population, même si cet équilibre, très dépendant des conditions pluviométriques, est fragile et s'il masque de fortes disparités géographiques.

Parmi les autres cultures, il faut citer le coton, dont la production, essentiellement destinée à l'exportation, est en plein développement et l'arachide, destinée au contraire à la consommation locale. Les autres cultures, plus marginales, sont les légumes, le tabac, la canne à sucre, les mangues et le thé.

2.1.1. Le coton

Le coton est la principale culture de rente du Mali. Il concerne directement 3 millions de maliens. Avec plus de 520.000 tonnes de coton graine produit en 1997-1998, le Mali est le premier producteur de coton au sud du Sahara, et le deuxième producteur africain après l'Egypte. La filière est caractérisée par l'intervention à tous les niveaux d'une société d'économie mixte : la Compagnie Malienne de Développement des Fibres Textiles (CMDT).

Depuis 1960, les zones du Mali au sud du fleuve Niger ont connu un processus de développement régulier à partir de la culture cotonnière. Ceci s'est accompagné d'une augmentation significative des revenus des paysans qui s'est traduite progressivement par une amélioration importante des systèmes de production.

Cependant l'explosion démographique a entraîné une augmentation régulière des besoins monétaires et vivriers et a accru la pression sur les ressources naturelles. Dans le vieux bassin cotonnier, la culture itinérante a fait place à des systèmes agro-pastoraux sédentaires. Malgré les efforts d'intensification et de stabilisation des systèmes de production, les pratiques paysannes demeurent le plus souvent extensives, et des signes de dégradation des sols apparaissent.

+ *l'organisation de la filière*

Créée en 1974, la CMDT a pour objet la promotion de la culture cotonnière et le développement rural des zones où elle s'implante. Depuis 1989, la CMDT est une société d'économie mixte au capital de 32,5 milliards de FCFA, détenu à 60% par l'Etat malien et à 40% par la Compagnie Française pour le Développement des fibres Textiles- CFDT. La CMDT assure le conseil technique au paysan, la mise en place des intrants et du matériel agricole et le crédit y afférent dont elle récupère la quasi-totalité grâce au système d'agriculture contractuelle, permettant l'exclusivité d'achat du coton-graine.

Aujourd'hui, la CMDT gère une production de plus de 500.000 tonnes de coton-graine, produite par plus de 196.000 exploitations agricoles, fait fonctionner 17 usines d'égrenage et emploie près de 2.600 permanents et 3.800 saisonniers. A noter que 5% de la production de coton provient de l'Office de la Haute Vallée du Niger (OHVN), zone où les agriculteurs ne sont pas encadrés par la CMDT, bien que cette dernière assure l'égrenage du coton.

La CMDT maîtrise encore à 100 % la collecte, le transport, l'usinage du coton-graine, la vente à l'exportation du coton- fibre étant assurée par la COPACO (à 50%) mais aussi par des négociants privés (à 50%).

L'idée du contrat plan Etat-CMDT-Producteurs est le fruit à la fois de l'évolution socio-économique du pays et de processus spécifiques à la zone CMDT. Son ambition est de mettre en place des mécanismes permanents, d'instaurer des pratiques durables et de favoriser les actions visant à accroître la productivité de la filière coton. Il est directement orienté sur le maintien et le renforcement de la compétitivité du coton malien sur le marché international. Le coton représentant un élément fondamental de l'économie malienne, distribuant des revenus aux producteurs et demeurant la principale source de recettes du Mali, le Contrat Plan est conçu comme un ensemble cohérent de mesures intéressant tous les opérateurs. C'est lui qui régit notamment le mécanisme de stabilisation des prix et la répartition (le cas échéant) de la marge nette, comme le décrit le graphe page suivante.

Le contrat-plan Etat-CMDT-Producteurs
Mécanismes de rémunération et de stabilisation

Collecte et égrenage du Coton-Graine

A : Production de fibres

B : Recettes coton

C : Coût objectif

A partir de l'étude des coûts de revient, il est fixé (dans le contrat-plan) un coût objectif du kg de fibre

Vente de la fibre

La différence entre les recettes coton et les coûts de production constitue la marge brute disponible (B-(A*C))

Marge brute disponible

Pour réguler la filière coton, un fonds de stabilisation est créé, qui sera proportionnel à la production de coton-graine (le niveau maximum du fond est de 25% de la valeur de la production de la campagne en cours)

Fonds de stabilisation

Si la marge brute < 0

Il y a contribution au fonds de stabilisation

Si la marge brute > 0

Il y a soutien à la filière coton (à travers le fond de stabilisation)

Si la marge brute est suffisante pour porter le fonds de stabilisation à son niveau maximum, le reste constitue la marge nette de la filière

La marge nette est répartie entre les différents partenaires de la façon suivante :

35% : Producteurs

35% : Etat

30% : CMDT

Source : Rapport annuel de la CMDT Campagne 1997-1998

+ l'équilibre de la filière

Le prix d'achat du coton a été fixé à 185 FCFA/kg, ristourne comprise.

Compte tenu du prix fixé par campagne, la filière a dégagé un excédent supérieur à 5 milliards pour la campagne 1997-98, elle devrait être juste équilibrée pour la campagne 1998-99, compte tenu de la baisse du cours international du coton-fibre (219.000 tonnes de fibres vendues à un prix moyen de 772 FCFA/kg) et il y avait lieu de craindre qu'elle soit largement en déficit pour la campagne 1999-2000 si les cours actuel devait se maintenir, malgré un tonnage prévu de 90.000 tonnes à fin octobre 1999 à un prix moyen de 678 FCFA, inférieur à celui de la campagne précédente mais supérieur au cours de fin 1999.

Le Fonds de stabilisation disposait d'environ 17 milliards de FCFA de réserve, il ne pourrait donc absorber le déficit envisageable et il faudrait alors envisager des mesures de redressement, telles que baisse du prix d'achat, plan drastique d'économie au niveau de la filière et de la CMDT en particulier ou intervention d'une subvention de l'Etat.

Comme dans les autres pays de la Région la situation de la filière coton est donc critique, toutefois les divers éléments sont mieux maîtrisables au Mali où la filière est restée unifiée.

+ la transformation et la commercialisation

L'égrenage est réalisé dans les usines de la CMDT. La capacité totale d'égrenage est de 500.000 tonnes sur 150 jours. La production de coton-graine est estimée à plus de 520.000 tonnes pour la campagne 1998/1999. Une très faible partie de la production de coton-fibre (moins de 2%) est vendue aux entreprises textiles locales, Comatex et Itema. L'autre partie de la production est exportée. Les graines de coton produites sont vendues à Huicoma. Les principales destinations d'exportation de la production sont l'Asie du Sud-Est, le Portugal et l'Italie. Les recettes d'exportations pour 1998 approcheraient les 200 milliards de FCFA.

2.1.2. Le sucre

Le marché du sucre au Mali, que l'on peut estimer aujourd'hui à 120.000 tonnes, dont 110.000 tonnes de consommation finale, devrait se situer entre 200.000 et 240.000 tonnes à l'horizon 2010 pour la consommation finale des ménages. En considérant l'hypothèse la plus défavorable à savoir que les sucres à usage industriel continueront, pour des questions de qualité, à être importés, notamment d'Europe et en tenant compte de la capacité de production nationale de 30.000 tonnes, le déficit offre - demande, se situera, d'ici une douzaine d'années, entre 110.000 et 210.000 tonnes. La concurrence des pays voisins Sénégal, Burkina Faso et surtout Côte d'Ivoire, n'est pas à craindre, dans le contexte actuel. La production dans ces pays et les perspectives de croissance à court et moyen terme, sont en effet très inférieures à la demande intérieure qui constitue une priorité pour les groupes sucriers récemment privatisés.

Pour protéger son industrie sucrière, le gouvernement malien a mis en place au début des années 90 un système de protection tarifaire basé sur l'application d'une Taxe Conjoncturelle à l'Importation (TCI), instrument permettant pour une période donnée de mettre au même niveau de prix, le sucre importé et le sucre local. Ce système est aujourd'hui remis en cause par de nombreuses instances internationales qui militent en faveur d'une disparition totale des droits et taxes sur le commerce des produits de base. Parallèlement, l'entrée en vigueur progressive de l'UEMOA conduit peu à peu les pays membres à modifier profondément leur politique tarifaire et à se diriger vers la suppression des droits et taxes sur les échanges entre Etats membres et l'instauration d'un Tarif Extérieur Commun (TEC) à la zone.

Cette situation conjuguée à la privatisation récente et la probable relance de la production de sucre en Côte d'Ivoire depuis la privatisation récente de SODESUCRE pose le problème de l'opportunité de la création d'un nouveau complexe sucrier au Mali.

+ La production

Le marché mondial du sucre restera probablement excédentaire au cours des prochaines années. La production 1998/99 est estimée à 127,4 Mt selon la FAO, soit une hausse de 1,6% par rapport à la dernière campagne. Le volume de sucre produit à partir de la canne à sucre représente aujourd'hui 70% de la production mondiale. Les stocks devraient continuer à augmenter de 2 Mt, pour atteindre 46 Mt à la fin de la campagne 98/99. Le ratio stocks sur consommation est donc estimé à 37%. Cette situation semble liée au ralentissement de la croissance de la consommation asiatique, la stagnation de la consommation russe ainsi qu'à l'augmentation régulière de la production mondiale.

+ La transformation

Outre la consommation familiale directe et la consommation artisanale du secteur informel (fabricant(e)s de boissons sucrées, pâtisseries et petits restaurateurs), le sucre est également utilisé par certaines industries agro-alimentaires. Au Mali, au moins 3 sociétés utilisent du sucre comme matière première :

- Le groupe ACHCAR qui regroupe entre autres une confiserie, une biscuiterie, et une usine de jus de fruits,
- La société BRAMALI (Brasseries du Mali) affiliée au groupe international Castel - BGI
- La société MALILAIT, usine de fabrication de lait concentré sucré et de yaourts.

Après plusieurs tentatives d'utilisation du sucre local, ces sociétés ne consomment aujourd'hui que du sucre importé d'Europe (grade n°2). Le sucre produit par SUKALA (« sucre blanc de plantation ») n'est pas raffiné et ne répond pas, semble-t-il, aux exigences en matière de qualité industrielle.

Les volumes de sucre à usage industriel importés en 98 sont estimés à environ 10.000 t, soit environ 10% des importations totales.

+ La commercialisation

Près de 75% de la production mondiale de sucre est consommée sur place, les échanges internationaux n'affectant qu'un volume de la production d'environ 35 Mt. Traditionnellement, les plus gros importateurs de sucre brut sont la Chine, la Russie, l'UE et le Japon. Les premiers exportateurs de sucre blanc sont l'UE, le Brésil et l'Ukraine.

Depuis janvier 1998, les cours mondiaux du sucre connaissent une baisse importante : au 30 juin 1998, le prix indicatif quotidien de l'OIS (Organisation Internationale du Sucre) était à 8,65 cents la livre contre 11,09 cents un an auparavant, soit une chute de 22%. Depuis, les cours ont continué leur chute, pour s'établir à 5,98 cents en mars 99, plus bas niveau enregistré depuis 1987.

Sur le marché de Paris, la moyenne sur 97/98 s'est établie à 1.684 FF/t de sucre blanc (FOB) avec un maximum de 2.112 FF/t et un minimum de 1.405 FF/t.

Si importante soit-elle, cette chute ne doit pas occulter le fait que depuis le milieu des années 70, l'amplitude de variation des cours tend à s'amortir considérablement. Cette situation est liée au renforcement de la demande à l'importation des pays en développement (suite aux deux chocs pétroliers) et à leur forte inélasticité prix qui a conduit le marché à ne pas réagir excessivement à la hausse comme à la baisse.

2.1.3. Le riz

La production rizicole occupe une place significative dans l'économie du Mali puisqu'elle représente environ 4 à 5% du PIB. Après avoir longtemps stagné, cette production connaît un fort développement depuis le début des années 1980 et occupe aujourd'hui environ 216.000 ha pour une production de 450.000 tonnes de paddy, ce qui représente un disponible pour l'alimentation de l'ordre de 230.000 tonnes de riz.

Malgré sa forte augmentation au cours des dernières années, la production nationale de paddy ne permet pas de satisfaire la totalité de la demande et doit être complétée par des importations de riz que l'on peut évaluer entre 30.000 et 40.000 tonnes par an. D'autre part, le Mali est entouré de pays largement déficitaires en riz comme le Sénégal, la Côte d'Ivoire ou la Mauritanie, qui constituent un marché potentiel considérable dans ce domaine avec plusieurs centaines de milliers de tonnes par an.

La filière rizicole a été profondément restructurée et libéralisée. L'ancien Office du Niger, créé à l'époque coloniale, qui outre une activité d'encadrement, assumait des activités industrielles (usinage) et commerciales a été dissous. Un nouvel office a été mis en place début 1994 avec un statut d'établissement public à caractère industriel et commercial. Un contrat-plan couvrant la période 1996-1998 a été signé en décembre 1995 entre l'Office du Niger, l'Etat et les exploitants. Le nouvel Office du Niger assure la police de l'eau, la gestion des réseaux primaires et fait effectuer des travaux par des entreprises. L'entretien du reste du réseau et les travaux sont entièrement sous la responsabilité et à la charge des associations de producteurs. La commercialisation du riz a été totalement libéralisée et est prise en charge par des commerçants privés et quelques associations villageoises..

La culture du riz se caractérise par une grande diversité de systèmes culturaux que l'on peut regrouper en trois modes principaux :

- la riziculture pluviale dans les zones du sud où la pluviométrie dépasse 1.000 mm. Elle couvre une superficie de 125.000 ha pour une production de 125.000 tonnes de paddy.
- la riziculture inondée et/ou de submersion dans les plaines en bordure des fleuves et des mares, en particulier le long du fleuve Niger. Les surfaces sont de 30.000 ha et la production d'environ 22.000 tonnes de paddy.
- la riziculture en maîtrise plus ou moins complète de l'eau, dans des petits périmètres villageois, alimentés par pompage et dans de moyens et grands périmètres irrigués en gravitaire comme ceux de l'Office du Niger, de l'Opération Riz Mopti ou l'Opération Riz Ségou. Ces différents périmètres couvrent 61.000 ha et produisent 240.000 tonnes de paddy.

Au cours des dernières années, la proportion des systèmes qui présentent une bonne sécurité s'est accrue régulièrement par rapport aux autres, ce qui est l'un des atouts de cette spéculation. A l'inverse, les autres céréales comme le mil, le maïs et le sorgho, sont essentiellement des cultures pluviales affectées de rendements très bas et très variables d'une année à l'autre.

La filière riz présente un potentiel important de développement en raison des superficies irrigables à des coûts relativement bas, des bons rendements obtenus (5 à 6 t/ha en une culture) et donc de la compétitivité du riz produit au niveau de la Région.

Les bailleurs de Fonds principaux (Allemagne, France, Pays-Bas, Koweït ainsi que la BAD et la BIRD) coordonnent leurs interventions au niveau de l'ON (réhabilitation de périmètres, accompagnement des crédits aux producteurs, amélioration de la gestion de l'eau et de l'entretien du réseau) ou au travers des SFD (création de petits périmètres, installation de moto-pompes, financement des approvisionnements (intrants, carburant, artisans réparateurs).

Il est également prévu une aide à l'APCAM pour développer les informations sur la filière et le marché et lui permettre d'établir un réseau de diffusion de ces informations aux producteurs.

2.2. L'élevage

Le Mali est un pays à tradition d'élevage où les productions animales contribuent à 10% de l'ensemble du PIB. Cette contribution malgré les efforts du gouvernement est en baisse constante depuis trois décennies et les recettes d'exportation liées à cette composante sont en diminution.

Le cheptel est évalué à plus de 5 millions de bovins et 11 millions de petits ruminants. Le pays est exportateur et de nombreuses têtes sont vendues sur pied, principalement vers la Côte d'Ivoire.

Près de 44 millions d'hectares de pâturage naturel (soit 70% de la superficie des terres) sont destinés à l'élevage. D'une manière générale, cette activité demeure encore largement traditionnel et extensive, sauf dans la périphérie des grandes villes, en particulier de Bamako, où les tentatives de modernisation et d'embouche sont en cours. On distingue trois grands systèmes de production distincts :

- le système pastoral pur

Celui-ci est pratiqué essentiellement dans les zones semi-arides au nord du pays. Le cheptel composé essentiellement de camelins. Le cheptel reste largement tributaire des fluctuations climatiques.

- le système pastoral associé au pâturage et aux cultures de décrues

Ce système essentiellement localisé aux abords du fleuve Niger présente l'avantage d'une utilisation alternée des ressources fourragères et hydriques par le cheptel en fonction de la saison. Ce système est cependant soumis à diverses contraintes dont la réduction de l'espace des parcours avec le développement des cultures, la pression parasitaire et l'affaiblissement des règles d'exploitations traditionnelles entraînant des conflits entre éleveurs et agriculteurs.

- le système agro-pastoral associé

. aux cultures pluviales

Ce système est essentiellement localisé dans les zones soudano-sahéliennes du nord-ouest du pays. Il se caractérise par une certaine intégration agriculture-élevage, l'exploitation de grands pâturages sahéliens et une faible mobilité des troupeaux. Le principal facteur limitant reste les ressources hydriques, principalement en saison sèche.

. *à l'irrigation*

Ce système est pratiqué dans la zone de l'Office du Niger où l'eau est abondante toute l'année, les résidus de culture, qui servent d'aliment de bétail d'appoint sont de bonne qualité. Cette zone se caractérise par une forte insécurité foncière, source de conflits entre agriculteurs et éleveurs, une mauvaise gestion de l'espace agro-pastoral, l'existence de parasitoses et l'absence de main d'œuvre pendant la période de pointe des travaux agricoles.

. *aux cultures de rentes et de subsistance*

Ce système prédomine dans le sud du pays et bénéficie d'une grande potentialité en résidus agricoles, en SPAI (sous-produits agro-industriels), en intrants vétérinaires et en encadrement technique. Par ailleurs, cette zone bénéficie du voisinage de la Côte-d'Ivoire.

De façon générale, le secteur de l'élevage est largement basé sur des systèmes de production extensifs. Pour une grande partie des éleveurs qui pratiquent la transhumance, l'élevage est plus un mode de vie qu'un mode de production. Par ailleurs, le secteur est loin d'être valorisé de façon optimum. Les produits de l'élevage tels que la filière lait, viande, peau, cuir sont mal valorisés. Malgré un fort potentiel en lait, la production est faible (estimée à 1 million de tonnes). Le pays est donc tributaire des importations de lait et de produits laitiers, qui ont représenté 7,6 milliards de Fcfa en 1997.

Les services vétérinaires ont été libéralisés mais les textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement de la profession et à la restructuration du Ministère du Développement Rural et de l'Eau n'ont pas été promulgués et l'Union Européenne en a fait une condition de déblocage de ses financements.

Il subsiste de nombreuses incertitudes sur les actions de développement à entreprendre, le programme minimum prévoyant la création de parcs de santé animale, d'un réseau d'épidémiologie-surveillance, d'amélioration de pâturages et d'extension d'un réseau de puits pastoraux mais le point le plus important reste l'organisation de la profession et l'appui aux groupements.

Il n'y a donc plus de structures d'intervention, la BNDA s'est de ce fait pratiquement retirée du financement du secteur en raison de l'accroissement des risques qui en résulte. Elle cantonne ses interventions au financement de l'embouche plus facilement contrôlable.

Les abattoirs n'ont pas été privatisés et mériteraient une modernisation, toutefois la commercialisation du bétail à l'exportation se fait essentiellement pour le bétail sur pied, les pays voisins (Ghana et Côte d'Ivoire) ne favorisant pas, voire interdisant, les importations de viande.

2.3 La pêche

La pêche se pratique de manière artisanale individuelle sur les lacs de barrage (Manantali, Markala et Selingué) et sur les fleuves Sénégal et Niger et leurs affluents. Sa production est mal connue mais elle contribue d'une manière significative à l'approvisionnement des populations. Elle bénéficie de très peu d'appui et de crédits.

2.4. La forêt

Il existe quelques plantations forestières anciennes et l'aide internationale (AFD, Pays-Bas et BIRD) financent des actions d'aide à la commercialisation du bois et d'amélioration de l'offre dans le cadre de programmes de gestion des ressources naturelles.

3. LES BESOINS DE FINANCEMENTS TRANSVERSAUX

3.1. Les infrastructures

Un certain nombre de projets d'infrastructures sont actuellement en cours ou en préparation sur financement du FED ou de la BIRD. Ils concernent les grands aménagement hydro-agricoles en aval des barrages de Manantali, de Markala et de Selingué, les périmètres irrigués privés (notamment en périphérie des villes de Bamako, Sikasso et Ségou pour les cultures maraîchères, les pistes rurales, les adductions villageoises et les réseaux d'assainissement.

3.2. Les services de recherche et de vulgarisation

3.2.1. La recherche

Le CRNA sera ouvert à la participation des producteurs par l'intermédiaire des Commissions Nationales et Régionales des Utilisateurs de la Recherche (CNU et CRU) qui seront traitées plus loin au § 3.5.3. L'Etat ne conservera l'autorité que sur les recherches stratégiques

3.2.2. La vulgarisation

Le Programme National de Vulgarisation Agricole a débuté en 1992 et a touché 300.000 exploitations dont la production s'est accrue de 10 %.

La BIRD finance un Projet d'Appui aux Services Agricoles qui comporte la restructuration du MDRE qui ne doit conserver que ses fonctions régaliennes, partager certaines fonctions avec les professionnels agricoles et leur abandonner totalement d'autres comme cela a est en cours dans plusieurs pays de la zone.

Il n'est toutefois pas prévu de créer une agence nouvelle comme cela a été le cas au Togo et de procéder par étapes au fur et à mesure de la prise en charge des diverses fonctions par la profession agricole avec des échéances à 3, 4 et 11 ans.

La Direction Nationale d'Appui au Développement rural du MDRE devra effectuer sa mutation dans un délai de trois ans et mettre une partie de ses agents à la disposition des filières organisées ou des communes rurales..

Un programme de valorisation des produits agricoles sera également financé par la BIRD, il concernera les filières cuir et peaux, fruits et légumes et oléagineux (noix de karité). Il a pour objet de développer les exportations agricoles maliennes et de créer un dynamisme au sein du secteur privé pour lever les contraintes à l'exportation. Il permettra les études de faisabilité, la formation, la facilitation de l'accès aux crédits bancaires, la modernisation des marchés de gros à Sikasso et Niono, la promotion des associations de producteurs et la mise en place d'un système d'information sur les marchés.

3.3. Les Organisations Paysannes ¹

Le Mali est caractérisé par l'existence de nombreuses organisations paysannes très diverses créées au niveau des villages et des communautés locales. En dehors des organisations sociales traditionnelles (groupes d'âge et sexe...), la création de ces organisations a été le plus souvent impulsée par les diverses institutions d'appui au développement : Etat, sociétés de développement, projets, ONG. Malgré cette origine exogène, et des degrés variés d'activités et de résultats, ces organisations, souvent déjà anciennes, bénéficient d'une bonne reconnaissance au niveau des populations et remplissent des fonctions économiques et sociales qui attestent de leur vitalité. Elles peuvent être regroupées en trois types principaux : les associations villageoises (AV), les organisations spécialisées, les organisations inter-villageoises

3.3.1. Les associations villageoises

Les premières AV ont été créées par la CMDT dans les années 70 dans la zone cotonnière et par l'Office du Niger dans la zone du Fleuve dans les années 80, pour prendre en charge une partie des fonctions économiques des filières coton et riz. Les AV ont ainsi assuré des fonctions de collecte primaire de la production, de recensement des besoins d'intrants et de distribution, d'attribution et de récupération des remboursements du crédit. A partir des ressources générées par ces activités, les AV ont pu mettre en œuvre des activités de développement collectif et des actions sociales.

La libéralisation engagée dans le cours des années 80 a renforcé le rôle économique des AV, les confrontant à des situations complexes que leur degré de compétence de gestion limité ne les préparait pas à affronter. La gestion de système de crédit notamment a été source de nombreux problèmes. Il en a résulté des situations de crise et d'endettement qui perdurent encore aujourd'hui, privant les O.P. et les producteurs de l'accès au crédit. Dans de nombreux villages tant en zone cotonnière qu'en zone rizicole, la crise a conduit à l'éclatement de nombreuses AV. Les producteurs sécessionnistes ont créé des GIE qui concurrencent les AV au sein des mêmes villages. Les tensions sociales s'en trouvent avivées, et les clivages entre O.P. ne favorisent pas l'émergence d'une réflexion collective de développement local. Globalement, la situation des organisations villageoises est confuse, elle a contribué à éroder la dynamique organisationnelle, et à augmenter le coût de transactions économiques.

Cependant, cette situation de dégradation n'est pas généralisée. La gestion d'un certain nombre d'AV des zones cotonnière et rizicole a pu être assainie et l'accès au crédit rétabli, notamment grâce à l'appui des Centres de gestion (voir infra).

¹ Sources :

- Entretiens de la mission
- Mercoiret, Berthomé, Bosc, Guillaume, 1997. Les relations entre organisations paysannes et recherche agricole. CIRAD- SAR, n°110/97.
- APCAM, 1998. Paysan aujourd'hui. Journal de l'APCAM.
- Atelier sur le renforcement du pouvoir des O.P., 1999. Le Programme d'Appui aux Organisations Professionnelles du Mali. FIPA, Banque Mondiale, juin 1999
- Atelier sur le renforcement du pouvoir des O.P., 1999. Les Programmes d'Appui aux Centre de gestion rurale et centres de prestation de service du Mali. FIPA, Banque Mondiale, juin 1999

Malgré cette situation actuelle de crise, il n'en reste pas moins que la dynamique organisationnelle qui s'est développée depuis 20 ans au Mali au niveau villageois, a produit, notamment dans la zone cotonnière, des compétences fortes au niveau des O.P. et des producteurs : nombreux responsables paysans informés, alphabétisés, formés, expérimentés. C'est dans ce terreau favorable que se sont développés plusieurs systèmes financiers décentralisés (SFD) ruraux, voire agricoles, dont la réussite fait aujourd'hui référence en Afrique de l'Ouest : Kafo Jiginew, Caisses Villageoises d'Épargne et de Crédit.

3.3.2. *Les organisations paysannes spécialisées*

Coopératives ou associations créées autour d'une production (maraîchage, éleveurs, pêcheurs) ou d'un type de population (associations féminines), elles ont le plus souvent une préoccupation économique au sein d'une filière donnée ; elles peuvent être très larges ou réduites à quelques producteurs au niveau local ; leurs degrés d'activités et leurs résultats sont très variables, en fonction du potentiel économique de l'activité, du type d'appui qu'elle reçoivent, du marché dans lequel elles sont insérées. Certaines d'entre elles remplissent des fonctions de financement (intermédiation avec des institutions de financement, gestion de fonds de crédit), mais le manque d'accès au crédit reste l'un des facteurs de blocage du développement de ces O.P. ; comme les AV, certaines de ces organisations paysannes spécialisées sont endettées et se voient, de ce fait, privées d'accès au crédit. Au sein des organisations spécialisées, figurent des réseaux paysans de Caisse d'Épargne et de Crédit, spécifiquement créés autour de la fonction de services financiers : Kafo Jiginew, réseau mutualiste géré par des paysans en zone cotonnière en est un exemple (III, 3-1), les Caisses Villageoises d'épargne et de crédit, dont la forme la plus achevée est celle du Pays Dogon (III, 3-2), en est un autre.

3.3.3. *Les organisations inter-villageoises de développement local*

Par comparaison à d'autres pays de la sous-région (Sénégal par exemple), les organisations inter-villageoises sont peu nombreuses au Mali (ODIK de Kayes, Fédérations des Unions des Tons villageois (FUT) à Sikasso, UPS à Mopti). Leur mandat porte sur le développement local d'une zone donnée et peut recouvrir des fonctions économiques, sociales, voire d'accès au financement.

3.4. **Des dynamiques fédératives ont émergé au cours des années 90 sous trois formes principales**

3.4.1. *Les Chambres d'Agriculture*

Créées en 1989 par l'Etat pour être les représentantes du monde rural, les Chambres continuent à porter le poids de cette étiquette étatique. Elles ont été restructurées en 1993, avec des échelons régionaux élus et sont aujourd'hui diversement actives et reconnues selon les régions.

Elles participent au débat sur les politiques de développement aux échelons régionaux et national. Leur mandat reste un mandat de représentation du monde rural, mais elles cherchent à s'engager dans l'appui au monde paysan et sont associées au niveau local ou régional à des actions d'appui aux producteurs, voire d'appui aux O.P.

Leurs activités sont organisées autour de trois axes : information-communication, formation des élus, appui à la structuration professionnelle agricole. Le problème de l'accès des agriculteurs au financement est reconnu par les Chambres comme une priorité et abordé à travers deux initiatives en cours de structuration : une action sur le financement de l'équipement et une réflexion sur la mise en place d'un système d'assurance ; ces deux initiatives sont développées avec le projet PASEM et un SFD mutualiste, Nyesigiso.

Les Chambres souffrent d'un manque de ressources financières (l'Etat n'ayant pas encore rétrocédé les ressources rurales qui leur sont promises) et de ressources humaines. Cependant, par rapport à nombre de pays de la sous-région, les Chambres d'Agriculture du Mali ont une existence réelle, même si elles sont diversement actives et font l'objet de réserves au niveau des producteurs.

3.4.2. *Les syndicats de producteurs (SYCOV, SYPAMO, syndicats de producteurs régionaux...)*

Le SYCOV est l'initiative la plus ancienne, il s'est structuré à partir d'une coordination des AV de la zone cotonnière, au début des années 90 dans la mouvance des mouvements sociaux qui ont conduit à l'instauration de la III République du Mali. Mouvement spontané de revendication sociale et économique des producteurs de coton, le SYCOV est devenu rapidement un interlocuteur de la CMDT et de l'Etat : en 1994, le deuxième contrat-plan Etat/CMDT est co-signé avec le SYCOV qui se voit ainsi associé à la gestion de la filière coton (négociation des prix, contribution à l'organisation de la filière, information des producteurs, formation des responsables, initiatives de crédit...). Les initiatives prises par le SYCOV dans le domaine du crédit ont connu des résultats mitigés.

Ce type de syndicats émerge dans plusieurs régions du Mali, avec une vocation de défense des intérêts des producteurs, mais revendique aussi des fonctions d'accompagnement économique. Il n'y a pas pour l'instant de structures fédératives nationales regroupant ces différentes initiatives

3.4.3. *L'Association des organisations professionnelles et paysannes (AOPP)*

Ce n'est pas à proprement parler une structure fédérative, mais un espace d'échange et de réflexion entre organisations professionnelles agricoles. Créée en 1995, l'AOPP est une association regroupant 31 organisations paysannes de nature diverse (syndicats, associations de développement, banques de céréales, groupements maraîchers, associations gérant des périmètres irrigués). L'AOPP bénéficie d'un programme d'appui (PAOPP), financé par l'aide française.

L'AOPP a pour objectif de favoriser les échanges et les contacts entre les paysans et leurs O.P., de faire évoluer les relations entre paysans et environnement économique et institutionnel et de contribuer à la structuration d'un mouvement professionnel agricole au Mali. Les actions engagées visent à soutenir le développement des O.P. existantes, et sont engagées à différents échelons du plus local au sein des villages jusqu'à l'échelle nationale.

L'un des constats sur lequel repose l'initiative de l'AOPP est qu'il existe à plusieurs échelons une très grande diversité d'O.P., qui ont très peu de relations entre elles. Dans un même village, des O.P. ayant des finalités proches (exemple les banques de céréales et les AV) ont quelques relations fonctionnelles, mais ne sont pas capables d'amorcer un dialogue permettant des évolutions vers un développement local concerté. Un autre exemple dans ce sens est celui des responsables d'O.P. qui sont aussi élus dans un système financier local et qui malgré cela vont chercher des ressources à l'extérieur parce que les ponts entre les différentes structures ne sont pas jetés au sein d'un même village.

Au stade actuel de son développement, l'AOPP dit ne pas avoir vocation à fournir des moyens matériels aux producteurs (lignes de crédit), mais à appuyer les producteurs et leurs O.P. pour qu'ils acquièrent l'information et les compétences nécessaires pour utiliser les outils existants.

En matière de financement, la réflexion s'organise autour de l'idée "d'une banque pour les paysans, gérée par des paysans". La BNDA n'est pas clairement perçue comme telle ("banque de l'Etat qui ne travaille que sur la zone coton") ; beaucoup de SFD sont perçus comme trop limités dans leurs objets de financement ("petit crédit pour les femmes") et non adaptés à l'agriculture ; c'est cependant un SFD, le réseau KAFO JIGINEW qui est donné comme la référence de "banque des paysans". La sécurisation du crédit et sa pérennisation sont parmi les problèmes majeurs du financement relevés par les responsables de l'AOPP rencontrés :

- les menaces qui pèsent sur la CMDT risquent de remettre en cause un système d'accès au crédit qui a largement fait ses preuves et qui reste l'une des seules voies d'accès au crédit équipement
- du fait de l'évolution des O.P. de base, de l'éclatement des AV et de leur endettement, la caution solidaire est de moins en moins fiable dans les villages

3.5. Des dispositifs originaux d'appui aux O.P. et d'intégration des O.P. dans la gestion de la politique agricole

Ces différents dispositifs sont relativement originaux en Afrique de l'Ouest et témoignent de l'effort politique qui est fait pour une intégration des O.P. dans la réflexion sur le développement rural et agricole au Mali.

3.5.1. *Le Programme d'Appui aux Organisations Professionnelles Agricoles du Mali (PAOPA)* a été initié avec l'appui de l'aide française (188.500 \$ sur 3 ans). L'opérateur en est l'AFDI (Agriculteurs Français et Développement International), association d'agriculteurs issus du mouvement professionnel français. L'objectif du programme est de consolider la structuration des OPA maliennes afin d'instituer, à terme, les conditions d'une co-gestion entre les professionnels agricoles et l'administration malienne. Le PAOPA met à la disposition des O.P. trois outils :

- une cellule d'animation et de gestion, avec une assistante technique française agricultrice ;
- un Fonds d'Appui aux Initiatives Paysannes permettant de financer des actions de formation, des programmes d'échange entre paysans, des sessions de réflexion ;
- un Comité Paritaire de Concertation qui réunit une fois par an et dans chaque région, les paysans maliens et français, l'administration, les bailleurs de fonds, pour une analyse des actions entreprises dans le cadre du programme, permettant de construire une réflexion sur les politiques de développement, les outils, le rôle des O.P.

Ce programme n'a donc pas pour objectif de stimuler la création d'O.P. ; son originalité repose dans sa démarche d'accompagnement des initiatives qui émergent au niveau des O.P. et d'aide à la prise de conscience très progressive des O.P.

3.5.2. *Programmes d'appui aux "Centres de Gestion Rurale" (CGR) et aux "Centres de Prestations de Services" (CPS)*

Ces programmes développant des démarches présentant un intérêt majeur pour la sécurisation du crédit agricole, nous les présenterons en III, 3 3) .

3.5.3. *Les Commissions Régionales des Utilisateurs de la Recherche (CRU)*

Ces commissions témoignent de la place donnée aux acteurs agricoles et ruraux dans les politiques maliennes depuis le début des années 90. Elles ont été créées dans le cadre de la réforme de l'Institut d'Economie Rurale (IER), principale institution de recherche agricole du Mali. Cette réforme, engagée en 1990, avait pour objectif de mettre en place un système de recherche agricole finalisé répondant aux questions du développement. La réforme a été développée à travers une régionalisation des programmes de recherche, l'adoption de l'approche système dans l'analyse des systèmes de production et la gestion des ressources naturelles, et l'intégration institutionnelle des producteurs dans les processus de programmation et d'évaluation de la recherche, à travers le dispositif des CRU au niveau régional et de la Commission Nationale des Utilisateurs (CNU) au niveau national.

Les CRU ont été mises en place en 1994, dans chaque région. Elles sont composées de 13 à 17 paysans représentatifs des différentes problématiques du développement agricole et des principales filières de production régionales. La commission est consultée à différentes étapes d'élaboration, de suivi et d'évaluation des programmes de recherche. Les résultats des premières années de fonctionnement ont montré l'intérêt de ce type de partenariat, mais aussi la difficulté d'établir un réel dialogue entre le monde de la recherche et celui des producteurs. Des formations spécifiques ont été mises en place pour former les chercheurs au diagnostic participatif et renforcer les capacités institutionnelles des CRU.

Cette initiative témoigne de la capacité politique malienne à intégrer les organisations professionnelles dans la définition des orientations du développement au niveau national. Il est évident que le développement exemplaire des SFD au Mali a bénéficié de cette même qualité d'approche "par la base" des problèmes du développement.

III - ANALYSE DE L'OFFRE DE FINANCEMENT

1. LE FINANCEMENT PUBLIC

Le Programme Triennal d'Investissement de l'Etat pour la période 2000-2002 porte sur 199,7 milliards de FCFA au profit de l'économie rurale, soit 28 % du total, premier poste après celui des infrastructures. Sur ce total 29,7 milliards, soit 14,8 % proviennent de financements nationaux et le solde de 170,0 milliards, soit 85,2 %, de financements extérieurs sur prêts à concurrence de 131,5 milliards et sur dons pour 38,5 milliards.

Le secteur agriculture doit recevoir : 184,7 milliards (95,2 %), l'élevage : 8,0 milliards (4 %), la pêche : 2,2 milliards (1,1 %) et la forêt : 4,6 milliards (2,3 %)

De nombreux projets de développement devrait ainsi être financé et certains de ces projets prévoient des lignes de crédit pour les producteurs, en particulier les projets FIDA ou FENU.

La BNDA a attiré l'attention sur la nécessaire coordination des crédits accordés aux producteurs ou à leur association de manière à éviter toute concurrence géographique ou sectorielle et harmoniser les conditions d'octroi et surtout de remboursement, les effets négatifs d'un certain laxisme vis à vis des impayés se faisant toujours sentir sur la totalité des crédits accordés or, en dehors de la zone cotonnière où les remboursements restent à des niveaux acceptables, on note une dégradation de la situation.

L'Etat a passé des contrat plans avec la CMDT et l'Office du Niger, avec la mise en place d'une cellule de gestion et de suivi de projet.

L'Union Européenne a défini son Programme Indicatif National qui porte sur 189 Millions d'Euros pour la durée du 8ème FED, pour le développement rural, elle compte privilégier les projet en faveur de la riziculture qui présente un bon potentiel de développement et est parfaitement compétitive dans la région au moment de la récolte et pour laquelle la BNDA intervient peu et en faveur de l'élevage qui représente la 3^{ème} source de devises du pays et bénéficie également très peu de financement de la BNDA.

2 LES INSTITUTIONS SPECIALISEES

Le Mali, comme le Sénégal ou le Burkina Faso a conservé un établissement spécialisé dans le secteur rural : la **Banque Nationale de Développement Agricole – BNDA**.

2.1. Constitution

La BNDA a été agréée comme banque en 1982. Au 31-12-98, elle disposait d'un capital de 9,456 milliards de FCFA, réparti entre l'Etat du Mali (39,5%), l'AFD (19,6%), la KFW (18.5%) la BCEAO (16,8%) et la BDM-SA (5,6%).

Son Conseil d'Administration est composé de 12 membres dont le Président nommé par le Gouvernement Malien, le Vice-Président, Directeur de l'AFD au Mali, les Représentants des Ministères concernés (Ministère de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme, Ministère du Développement Rural et de l'Eau, Ministère des Finances), le Président de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali), deux représentants de la BCEAO, un deuxième représentant de l'AFD et deux représentants de la KFW.

2.2. Organisation

La BNDA est dirigé par le Président Directeur Général, assisté de six Directeurs dont un assistant technique français, DGA.

L'effectif de son personnel est de 129, dont 40 cadres, 69 gradés et 20 employés.

La banque dispose de 14 agences et bureaux réparties dans le pays et de 3 représentations en France, au Gabon et en Libye pour traiter avec les travailleurs maliens immigrés dans ces pays.

2.3. Bilan et compte d'exploitation

Le total de son bilan au 31-12-98 était de 53,6 milliards de FCFA contre 50,7 milliards de FCFA au 31-12-97. Le résultat d'exploitation était de 984 millions de FCFA pour l'exercice 1998 contre 780 millions pour l'exercice 1997.

2.4. L'équilibre emplois/ressources

La BNDA a poursuivi une politique de fonds propres élevés pour lui permettre de disposer de ressources peu coûteuses, ceux-ci étaient de 1 milliard de FCFA en 1981, ils sont actuellement de 18 milliards de FCFA.

La collecte de l'épargne a permis d'élever le niveau des dépôts de 22,0 milliards en 1997 à 24,2 milliards en 1998.

Les dépôts de l'Etat, constitués par les emprunts extérieurs (provenant du FIDA et du FENU essentiellement) placés au niveau de la BNDA, ont cru de 3,8 milliards à 4,3 milliards en 1998.

Les dépôts des autres agents économiques se sont élevés à 18,1 milliards au 31-12-97 et 19,8 milliards au 31-12-98.

Le niveau des ressources atteignant 106 milliards au 31-12-98 (soit environ 30% du volume du secteur bancaire au Mali) dépasse largement celui des emplois soit 86 milliards, l'excédent de 20 milliards permet des dépôts en trésorerie d'environ 6 milliards en permanence à la BCEAO et au Trésor.

Les dépôts au Trésor sont rémunérés à 5% alors que la banque accorde un taux de 3,5 % sur les comptes d'épargne.

La Banque est la principale banque de la CMDT et effectue aussi des opérations pour le compte du Trésor Public dans les localités où il ne dispose pas d'agence, elle a donc un rôle de service public.

2.5. Politique d'intervention

La BNDA ne dispose pas des ressources suffisantes pour répondre à tous les besoins, elle a donc choisi de pratiquer une politique très sélective basée sur l'analyse du risque.

Le paiement sécurisé de la production apparaissant le seul moyen d'assurer un remboursement des crédits, la BNDA a restreint au maximum ses interventions sur la riziculture, l'élevage et la pêche, activité pour laquelle le paiement ne peut être sécurisé.

Elle concentre donc ses activités sur la filière coton qui bénéficie d'un mode de paiement de la production unique à la charge de la CMDT.

Dés lors que le remboursement de ses crédits est assuré par la domiciliation des ventes de la production, elle consent des concours à la CMDT, à HUICOMA, aux associations villageoises ou à toute structure lui assurant cette sécurité.

La BNDA a sur ce point tiré les enseignements de l'expérience malheureuse d'une banque commerciale concurrente qui avait décidé de s'implanter vigoureusement en milieu rural. Cette banque, en 1996, a placé 4 milliards de crédits en deux mois avec deux agents itinérants., elle a ensuite du mettre en place une équipe de recouvrement de 10 personnes pendant 6 mois pour recouvrer ses créances et n'a pas renouvelé l'expérience.

La BNDA, pour sa part applique le principe de proximité de la clientèle et elle a mis en place vingt équipes de deux agents, disposant d'une voiture, pour suivre sur le terrain le déroulement de ses concours.

Cette politique très restrictive fait l'objet de nombreuses critiques mais il faut bien constater qu'elle a permis à la BNDA de conserver et d'améliorer sa situation financière et de résister jusqu'à présent à toutes les difficultés qui ont conduit à la disparition de la plupart des établissements spécialisés de la Région, assurant ainsi un financement important au secteur rural qui fait défaut ailleurs.

2.6. Le niveau des concours

Les concours concernent à 41 % les filières agricoles. Ils comportent les crédits à CT, essentiellement crédits intrants dans la zone cotonnière au travers de la CMDT, les crédits MT pour les usines de la CMDT ou de HUICOMA

Aucun crédit n'est accordé directement aux Associations Villageoises et transitent par la CMDT ou autres structures d'encadrement.

Au cours de l'exercice 1998, la BNDA a accordé 6.081 prêts pour un montant total de 43,5 milliards de FCFA, ce qui n'a pas couvert l'intégralité des besoins exprimés, notamment le financement des intrants en zone cotonnière, les secteurs bénéficiaires sont :

- les crédits intrants : 2.725 prêts pour 15,9 milliards
- les crédits aux sociétés : 47 concours pour 21,6 milliards,
- les autres crédits coresponsabilisés, : 2873 prêts pour 3,2 milliards de FCFA.

Les crédits coresponsabilisés, c'est-à-dire accordés via un projet ou une structure d'encadrement (CMDT, ORM, OHVN, PRB, FDVS, ON, CAC, ORS, FENU) concernent la culture attelée ainsi que les crédits aux ASV (équipement, avances sur récoltes, construction, hydraulique villageoise, commerce et stockage des céréales, intrants agricoles, bascules), les crédits aux artisans, les crédits d'embouche et de consommation ; ils ont atteints 19,1 milliards en 1998.

En 1998 les SFD ont bénéficié de 69 concours pour un montant total de 2,2 milliards de FCFA.

Pour la même année les crédits au secteur coopératif ont atteints 165 millions (embouche, commercialisation et stockage des céréales, CT et MT divers) et aux individuels 257 millions (embouche, jeunes diplômés, CT et MT divers)

Les crédits aux sociétés (CMDT, HUICOMA, SRD, Groupe Achcar, SOSIMAPA, et autres) ont atteints 23,8 milliards en 1998.

L'encours des prêts s'établissait à fin 1998 à 43,4 milliards de FCFA contre 38,3 milliards à fin 1997, soit en augmentation de 13 %.

Millions de FCFA	31-12-96	31-12-97	31-12-98
Crédits CT	12.223	16.831	21.580
- Crédits de campagne	873	0	1.917
- Crédits ordinaires	9.603	15.799	19.016
- Comptes débiteurs-	1.748	1.022	648
Crédits MT	19.328	19.768	20.562
Crédits LT	1.023	935	822
Crédits en souffrance	4.982	5.840	5.987
Provisions	4.613	5.056	5.589
Encours Net de Crédits	32.943	38.304	44.364

Il faut noter l'accroissement régulier des crédits en souffrance et le niveau un peu trop faible des provisions pour les couvrir, le taux de couverture étant toutefois passé de 87 % à fin 1997 à 93 % à fin 1998, les recouvrements s'accroissant de 344 millions en 1997 à 381 millions en 1998.

La BNDA recherche activement des ressources auprès des Institutions internationales et, en 1998, a pu mobiliser 5 millions de deutschemarks de la KFW et obtenir la garantie pour un emprunt de 2,5 millions de deutschemarks auprès d'un consortium de banques allemandes, soit un total d'environ 20 milliards de FCFA.

Elle a également obtenu un concours de 60 millions de FF, soit 6 milliards de FCFA pour le refinancement des concours et 27 millions de FF, soit 2,7 milliards de FCFA pour faciliter la création et l'autonomisation des SFD.

2.7. Les principaux financements du secteur rural

Le financement de la filière cotonnière

La BNDA est exposée à un risque sectoriel élevé sur la filière coton, hors crédit de commercialisation, ses engagements portent sur 1/3 de ses fonds propres en raison de ses concours à tous les acteurs de la filière : CMDT, associations villageoises et HUICOMA et lors de tous les stades de la production : achats des intrants par les A.V., équipement des A.V. pour la production, équipement de la CMDT pour le transport du coton-graine et l'égrenage, équipement de HUICOMA pour la transformation de la graine en huile et en savon.

La BNDA est le mandataire de la CMDT en ce qui concerne le paiement du coton acheté aux producteurs, le paiement se fait en trois fois et la BNDA prélève les échéances avec l'accord des associations villageoises. La BNDA envoie sur place des équipes de deux agents pour éviter tout détournement, cette mesure a été prise à la suite d'un incident, cette procédure est lourde mais donne satisfaction aux deux parties.

La CMDT met en place les intrants sur la base du programme de distribution et de crédits mis au point entre elle, la BNDA et les AV, la BNDA vérifie que les demandes de crédit, formalisées par écrit, ne dépassent pas 25 à 30 % de la recette coton anticipée de manière à éviter les reventes d'engrais excédentaires, cause fréquente de non-remboursement à l'échéance.

Pour les crédits à Moyen et Long terme (attelage, charrue, charrette, habitation, centre villageois de santé ou école, petit barrage ou édifice communautaire comme une mosquée) la BNDA se base uniquement sur le niveau de revenus obtenus de la vente du coton par le groupement), les échéances sont calculées sur ces bases et font l'objet du prélèvement lors du règlement des ventes comme pour les concours à CT.

La BNDA ne finance plus de tracteurs car il y a très peu de gros agriculteurs susceptibles de les valoriser et la fiabilité est faible en raison de l'insuffisance des services après-vente.

Alors que la banque rencontre de plus en plus de difficultés dans le financement des autres activités agricoles comme la riziculture, l'élevage, la pêche ou les fruits et légumes, la domiciliation du paiement du coton dans les comptes des A.V. ouverts à la BNDA et le fait que seule la CMDT achète le coton-graine au Mali explique le niveau de ces concours rendus possibles par l'excellent taux de remboursement des crédits aux producteurs de coton.

La politique de libéralisation de la filière qui a sévi dans la région mais épargné le Mali est un fort sujet d'inquiétude pour la BNDA qui se réserve la possibilité de revoir sa politique en la matière si l'organisation de la filière ne maintenait pas un lien étroit entre commercialisation et remboursement des crédits.

La campagne de commercialisation fait l'objet d'un crédit consortial dont la BNDA est le chef de file et la BDM-SA est gestionnaire. Pour la campagne 1998-99 les besoins de la CMDT étaient de 160 milliards au total dont les banques locales ont fournis 46 milliards (dont 17,5 par la BNDA et 17,5 par la BDM-SA), les banques internationales 60 milliards et la CMDT par autofinancement 14 milliards de FCFA. La part des banques locales n'est donc que de 43 % du financement bancaire contre 57 % pour les banques internationales.

L'augmentation de la production, (la CMDT a atteint 500.000 tonnes pour la première fois), a nécessité la construction de 3 nouvelles usines. L'autofinancement partiel par la CMDT et le préfinancement des intrants ont asséché les disponibilités de la CMDT qui a du donc faire appel massivement au crédit consortial malgré le placement des 220.000 tonnes de fibres qui avait été évaluées à 800 FCFA /kg, soit un Chiffre d'affaire de 170 milliards de FCFA, mais en fin de campagne le cours international a fortement chuté.

Les banques locales ne peuvent plus faire face à ces importants besoins pour les raisons suivantes :

- les règles prudentielles, assouplies cependant, n'autorisent qu'un total d'engagement inférieur à un ratio de 5 fois le capital , or les banques souffrent généralement d'une sous-capitalisation.
- La CMDT n'a pas respecté le plan de remboursement des concours, fin 1998 elle devait encore 5,5 milliards à la BNDA. Ceci est du aux retards de commercialisation, eux-mêmes liés à la chute des cours.
- La CMDT n'est pas en mesure de donner des informations fiables et rapides sur le déroulement de la campagne (niveau des ventes, des expéditions, des stocks nantis et des règlements obtenus) ce qui gêne considérablement les banques et leur attire des observations de la BCEAO qui veut limiter au maximum les reports de campagne trop souvent utilisés jusqu'à présent et a défini des règles d'usage beaucoup plus strictes,
- Le taux du concours local était de 7,75 % plus la TPS de 15 % alors que les concours internationaux ressortaient à un taux net de 5,8 %, la CMDT a donc eu intérêt à recourir à ces concours extérieurs.

Les banques internationales n'ont pas ses difficultés car elles se basent uniquement sur les marchés nantis et, bénéficiant de la domiciliation des règlements, elles prélèvent les remboursements à la source, les banques locales ne pouvant le faire que pour le solde rapatrié au Mali.

Financement des activités de HUICOMA

HUICOMA, Huilerie de Coton du Mali est une société malienne avec une participation de la CFDT. Elle constitue un client privilégié pour la CMDT dont elle achète toutes les graines de coton. HUICOMA doit 7 milliards à la CMDT, ce qui alourdi ses besoins financiers.

La BNDA a accordé un crédit MT à HUICOMA de 1,5 milliards sur un total de 5 milliards de crédit consortial pour le rachat de l'usine ex-CEPAMA

Financement des activités des SFD

La BNDA souhaite développer ses interventions en faveur des SFD mais émet un certain nombre de réserves sur leur fonctionnement :

- La qualité des dirigeants des SFD est parfois discutable : la BNDA a constaté que certains anciens cadres de banques, interdits pour pratiques délictueuses, s'étaient recyclés dans les SFD sans agrément des autorités monétaires qui auraient du être consultées et auraient pu éviter ces nominations discutables ;
- Le taux de remboursement moyen était de 95 % en 1996, le taux est actuellement très inférieurs. La BNDA constate jusqu'à 20 à 25 % d'impayés, essentiellement en raison du renouvellement automatique des crédits sans apurement des impayés antérieurs. Ces impayés étant par ailleurs largement dus

à des emprunteurs « baladeurs » qui changent d'AV pour échapper à leurs obligations, la BNDA préconise donc un meilleur suivi des emprunteurs.

Le Programme Malien de Régulation Céréalière

Ce programme, destiné à faciliter l'achat et le stockage des céréales, était assorti d'un Fonds de garantie logé chez la BDM-SA. Les prises de garantie habituelle étaient effectuées (tierce détention) et le Fonds pouvait couvrir jusqu'à 50 % des impayés.

Ce dispositif a été un échec total en raison de l'absence de contrôle réel des stocks et de l'impossibilité de les saisir, il y a eu 80 % d'impayés sur 200 millions de FCFA financés. La BNDA considère donc qu'il y a urgence à régulariser les procédures de tierce détention au niveau du contrôle et de la matérialisation de la saisie des stocks, garants du crédit.

La filière Fruits et Légumes

La filière n'est pas organisée, un entrepôt frigorifique construit par l'ancienne FRUITEMA n'est pas utilisé après avoir été repris trois fois. Il existe deux associations d'exportateurs mais aucune de producteurs. La BNDA intervient donc très peu en faveur de cette filière.

2.8. Les conditions des crédits

La BNDA applique les taux suivants :

- Crédits aux SFD : 8 %
- Crédits directs aux AV à CT : 10 %
- Crédits aux AV à MT : 11/12 %
- Découverts : 15 %
- Crédits de campagne CMDT : 6,75 %
- Crédits CMT aux sociétés : 10 %

3. LE SECTEUR BANCAIRE

Le secteur bancaire comporte 7 banques et 2 établissements financiers :

3.1. Les banques

Par ordre de grandeur en fonction du montant du total de leur bilan, les banques sont les suivantes :

- **Banque de Développement du Mali S.A. – BDM-SA**, agréée en 1968, au capital de 3 milliards de FCFA, elle regroupe l'Etat (20%), la BCEAO (20 %), la BOAD (20%), des intérêts privés maliens (23 %) et des intérêts marocains (17 % pour la Banque Marocaine du Commerce Extérieur et ses partenaires privés). Elle est issue de la privatisation de l'ex Banque de Développement du Mali. Le total de son bilan au 31-12-97 était de 93,7 milliards de FCFA, il est passé à 102 milliards au 31-12-98. Ses fonds propres s'élèvent à 8 milliards environ, le résultat net de l'exercice 1998 s'établissait à 1,6 milliard de FCFA. La Banque est servie par un personnel de 273 personnes. Elle dispose d'agences dans toutes les régions du pays

Les emplois étaient de 51 milliards au 31-12-97 pour les crédits avec 11 milliards pour les engagements par signature, avec des ressources de 84 milliards, la banque est donc largement excédentaire.

- **Banque Internationale pour le Mali S.A. –BIM-SA**, agréée en 1980, au capital de 4,2 milliards de FCFA, son capital est détenu par l'Etat (38,5%) et des intérêts privés maliens (61,5%). La BIM- SA résulte de la reprise des actifs de l'ex-banque Méridien en 1995 qui avait elle-même repris les actifs de la BIAO en 1990. Le total de son bilan au 31-12-97 était de 72,8 milliards de FCFA.
La banque est actuellement en administration provisoire et devrait être privatisée, elle dispose d'important dépôts de la clientèle privée et sa survie est donc très importante.
- **Banque Malienne de Crédit et de Dépôts - BMCD**, agréée en 1979, au capital de 1 milliard de FCFA, détenu intégralement par l'Etat à la suite de la reprise de la filiale du Crédit Lyonnais. Le total de son bilan au 31-12-97 était de 58,9 milliards de FCFA.
- **Banque Nationale de Développement Agricole – BNDA**, pour mémoire, a été traitée ci-dessus ;
- **Bank Of Africa – Mali – BOA-MALI**, agréée en 1982, au capital de 1,4 milliard de FCFA, détenu par des intérêts privés maliens (76,6%) et étrangers (23,4%). La BOA-MALI est la banque origine du Groupe régional BOA (Bénin).Le total de son bilan au 31-12-97 était de 42,7 milliards de FCFA.
- **Banque Commerciale du Sahel – BCS**, agréée en 1982, au capital de 1,1 milliard de FCFA, elle regroupe l'Etat (49,5%), des intérêts privés maliens (4,9%) et des intérêts étrangers libyens (45,6%). Le total de son bilan au 31-12-97 était de 16 milliards de FCFA.
- **Banque de l'Habitat du Mali – BHM**, agréée en 1991, au capital de 1,3 milliard de FCFA, elle regroupe l'Etat (77,7%) et des intérêts privés maliens (22,3%). Le total de son bilan au 31-12-97 était de 14,3 milliards de FCFA.

3.2. Les établissements financiers

Les établissements financiers sont :

- **Crédit Initiative S.A.**, agréé en 1995, au capital de 500 millions de FCFA, détenu par l'Etat (30%) des intérêts privés maliens (53%) et étrangers (17%). Le total de son bilan au 31-12-97 était de 5,4 milliards de FCFA.
- **Société Malienne de Financement**, agréée en 1997.

3.3. Niveau des concours

L'Etat est encore fortement représenté dans le capital des établissements, sauf chez la BOA-Mali qui est un établissement purement privé, et ses participations cumulées représentent 44% contre une moyenne de 26% dans la zone.

Les fonds propres représentent 35 milliards à fin 1997, soit 13% des emplois.
Les dépôts se sont accrus de 8% l'an depuis 1996.

Les crédits à l'économie se sont élevés à 250,9 milliards à fin 1998, en hausse de 28% sur 1997, en raison d'importants crédits à l'industrie textile. Les crédits à court terme représentent 70% (5% pour le financement des crédits de campagne intrants et 65% pour les crédits de commercialisation en forte hausse en raison de l'accroissement des quantités commercialisées et du non-dénouement de certains financements de la campagne précédente.), les crédits à moyen terme 26,6% et ceux à long terme 2,8% seulement.

Les crédits compromis représentent 23 milliards, ramenés de 30% à 11% du portefeuille.

La transformation des ressources a atteint un taux de 74%, elle est particulièrement forte pour la banque agricole qui porte 32% des engagements à moyen et long terme.

En dehors de la BNDA, dont les activités ont été décrites plus haut et de la BDM-SA, les interventions des banques et établissements financiers commerciaux restent tout à fait marginales.

4. LES SYSTEMES DE FINANCEMENT DECENTRALISES

4.1. Aperçu sur la situation des SFD ² au Mali ³

Le secteur de la microfinance est relativement récent au Mali. Les premières expériences se sont développées à la fin des années 80, mais la plupart des SFD existants ont été initiés à partir de 1992/1993. Le secteur connaît depuis lors un développement exponentiel.

4.1.1. Croissance du secteur microfinance entre 1993 et 1998

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	
Nb SFD total	19	-	20	-	20	45	
dont	Epargne /crédit	6		11	-	11	31
	Crédit direct	3		5		5	10
	Projet volet crédit	10		4		4	4
Nombre de caisses	153	-	344		450	461	
Nbre de membres	29 703	47 918	93 283	159 659	229 683	300 709	
Encours dépôts (millions FCFA)	642	813	1795	5000	6488	7944	
Encours crédit (millions FCFA)	4 480	1311	2216	6180	9486	11770	
Nombre de crédits	18 516	15 200	29 454	61 074	131 112	153 742	

Source : Banque de données PASMEC (1993 et 1995) ; rapport annuel d'activité CAS/SFD 1998 pour les chiffres 1998

² Sources :

- Entretiens de la mission
- Banques de données PASMEC 1993 -1995 -1997
- CAS/SFD, 1999. Rapport annuel d'activité 1998. Ministère des Finances
- TRAORE Y., 1999. L'état des lieux du micro-crédit au Mali. Communication au SIDESBA, octobre 1999.
- TRAORE, 1998. Atelier sur la microfinance au Mali. Rapport de synthèse. Février 1998.
- CHAO -BEROFF R., ELSASSER K., 1997. Stratégies et perspective de la microfinance au Mali. Etude pour le Banque Mondiale/GTZ, octobre 1997.
- BNDA, 1999. Rapport d'activités 1998
- BOCOUM OUSMANE, 1998. L'impact des technologies financières et des différentes sources de fonds sur la performance des institutions financières. Le cas de la BNDA du Mali. Communication de la BNDA au SACRED/FAO, Abudja, 1998.
- PAUGAM M., LEBEGUE C., 1998. Kafo Jiginew, une banque dans la brousse.
- HAUDEVILLE B, ADECHOUBOU M., 1996. Evaluation du réseau Kafo Jiginew. CECCM.

³ Le dernier recensement complet des SFD a été établi au Mali, comme dans les autres pays de l'UEMOA , en décembre 1997. Les chiffres indiqués pour 1998 et 1999 sont des estimations qui nous ont été fournies pendant la mission, et qui devront être confirmées par la réactualisation de la banque de données 1998-1999 du PASMEC prévue en début de l'année 2000.

Le nombre des SFD en exercice est passé de 19 en 1993 à 20 en 1997, et 45 en 1998, triplant le nombre de points de contact (450) avec la population. Le nombre de membres/clients a été multiplié par 10 en 6 ans, de même que l'encours des dépôts. Le nombre de crédits a été multiplié par 8,5 pendant cette période ; l'encours de crédit a connu un fléchissement entre 1993 et 1994 du fait de la fermeture de nombreux projets à volet de crédit, puis a décuplé entre 1994 et 1998.

Malgré cette croissance rapide, le secteur de la microfinance reste marginal par rapport au secteur bancaire dans le marché financier malien. Mais celui-ci s'est peu développé dans les dernières années et est peu présent en dehors du milieu urbain. La décentralisation est un avantage comparatif évident du secteur de la microfinance.

1997	Système bancaire	SFD
Nombre de guichets / caisses	69	450
Montant de l'épargne collectée (milliards FCFA)	215,5	6,5
Montant des crédits octroyés (milliards FCFA)	195,9	9,5

Source : Banque de données PASMEC

Les SFD se sont développés dans toutes les régions du Mali, mais avec une densité nettement plus forte dans les zones favorisées (District de Bamako, Kayes, Koulikoro, Sikasso, Mopti) ; les régions de Tombouctou, Kidal et Gao ne bénéficiaient encore en 1998 que d'un seul SFD. Les développements récents privilégient les zones urbaines et le financement du secteur informel. Mais certains SFD du Mali restent une référence pour le financement de l'agriculture dans la sous région : Kafo Jiginew, CVECA Niono (cf. 2.)

En 1998, les SFD touchaient environ 300 000, soit 3% de la population totale et environ 6% des adultes. La part des femmes a fortement augmenté, passant de 32% en 1995 à 45% en 1998. De nombreux SFD, notamment les systèmes à caution solidaire sont spécifiquement ciblés sur un public féminin.

Les SFD maliens peuvent être répartis en 4 grandes catégories :

- les mutuelles d'épargne et de crédit "classiques" représentaient en 1998, 56% des membres/clients, 81% des dépôts et 71% de l'encours de crédit
- les caisses villageoises d'épargne et de crédit, particulièrement développées au Mali, représentaient en 1998, 23% des membres des SFD, 13% des dépôts et 15% de l'encours de crédit
- les SFD de crédit direct, inspirés de l'exemple de la Grameen Bank, se sont fortement développés au Mali et représentent 20% du nombre total des membres, 5% de l'encours des dépôts et 14% de l'encours de crédit (pas de vocation de mobilisation de l'épargne et ciblage sur du petit crédit)
- les projets à volet de crédit sont devenus marginaux dans le secteur de la microfinance au Mali.

4.1.2. Evolution de l'épargne au sein des SFD de 1993 à 1998

SFD	Montant de l'épargne (en millions FCFA)			Montant moyen/dépôt (FCFA)		
	1993	1995	1998	1994	1995	1997
Epargne/ Crédit	310	1 772	7527	54 429	56 611	49 997
Crédit direct	117	22	416	11 137	8 816	8 074
Projet à volet de crédit	215	1,2	ND	2 665	3 858	ND
TOTAL	642	1 795	7 944	-	-	-

Source : Banque de données PASMEC 1993/1995 ; document CAS/SFD Ministère des Finances 1998

Les SFD avaient en 1998 un encours de dépôts de 7,9 milliards FCFA, avec une progression de 22,4% par rapport à 1997. La progression forte de l'épargne s'explique par un développement important des mutuelles ; les SFD de crédit direct et les projets à volet de crédit ne participent que de manière marginale à la collecte de l'épargne. Le montant moyen de l'épargne/membre dans les mutuelles est d'environ 50.000 FCFA ; il reste faible et ne semble pas avoir progressé depuis 1993/94. On peut comparer ce montant au PNB/habitant : 260 \$ en 1997, soit environ 130 000 FCFA. L'augmentation de l'épargne est donc avant tout le fait de la multiplication des SFD et des adhésions. Les taux de rémunération de l'épargne varient entre 4 et 6,5% pour les mutuelles ; dans les caisses villageoises où les communautés locales fixent elles-mêmes les taux, ils peuvent être beaucoup plus élevés (10 à 44%).

4.1.3. Evolution du crédit au sein des SFD de 1993 à 1997

SFD	Nombre de crédits encours			Montant de l'encours (en millions FCFA)			Montant moyen/crédit (en milliers FCFA)	
	1993	1995	1998	1993	1995	1998	1993	1998
Epargne/ Crédit	11 674	24 409	104 355	321	1873	10 109	27 499	139 348 (mut.) 40 600 (cvill)
Crédit direct	288	2 818	49 387	241	189	1 661	-	33 630
Projet à volet de crédit	554	2 587	ND	3918	155	ND	-	ND
TOTAL	18 516	29 454	153 742	4 480	2 216	11 770	-	-

Source : Banque de données PASMEC 1993/1995 ; document CAS/SFD Ministère des Finances 1998

Les SFD avaient en 1998 un encours de crédit de 11,8 milliards FCFA. Environ la moitié des membres/clients des SFD ont obtenu du crédit en 1998. Le nombre de crédits octroyé, ainsi que l'encours ont connu une croissance forte à partir de 1994. Les institutions d'épargne crédit (mutuelles + caisses villageoises) réalisent en 1998, 68% des crédits et 86% de l'encours de crédit ; les SFD à crédit direct ne réalisaient que 14% de l'encours, mais touchaient 32% des membres, par leur caractéristique de petit crédit, de court terme, permettant une rotation rapide du capital et une multiplication du nombre de crédits octroyés. Au sein des institutions d'épargne crédit, les mutuelles se distinguent par des volumes de crédit moyen/emprunteur relativement importants (140.000 FCFA), alors que les caisses villageoises ont des crédits moyen beaucoup moins élevés (40.000 FCFA).

Les taux d'intérêt pratiqués sont inférieurs au taux de l'usure dans les mutuelles (15 à 27%), mais sont souvent beaucoup plus élevés dans les caisses villageoises et les SFD à crédit direct (30 à 40% avec des pointes à 60 et 84% en 1998). Ces taux élevés, pratiqués dans des systèmes cherchant à se pérenniser, sont liés au coût élevé de l'argent dans des zones défavorisées où c'est une ressource rare, et à des coûts de transaction élevés du fait de ces mêmes conditions défavorisées (éloignement, faibles densités de population) ; ils sont appliqués à des crédits de court terme, et ne semblent pas être un frein décisif à l'accès à ce type de crédit (les clients privilégiant un accès durable au crédit et n'ayant de toute façon que des alternatives de crédit usuriers en général bien plus coûteux. Par contre, de tels taux ne peuvent évidemment pas s'appliquer à des crédits d'investissement.

Le taux de recouvrement des crédits est assez variable selon les SFD. En 1998, les SFD à crédit direct étaient donnés comme les champions du bon remboursement (97 à 100%), alors que le taux de délinquance (crédit en souffrance/crédits sains) était élevé dans les réseaux mutualistes (6 à 14%). La situation des caisses villageoises semblent de ce point de vue globalement satisfaisante, avec quelques inquiétudes cependant dans les plus anciennes (CVECA Pays Dogon) où le taux de délinquance s'est aggravé à 16% en 1998.

4.1.4. *Etat des ressources et placement auprès des banques par type de SFD en 1997*
(en millions de FCFA)

SFD	Epargne/Crédit	Crédit direct	Projet à volet crédit	Tous SFD
Fonds propres	2 105	223	27	2 356
Dépôts	5584	33	6	5 624
Ligne de crédit	1960	270	208	2 438
TOTAL ressources	9 650	527	241	10 418
Placement auprès des banques	914	30	5	949

Source : Banque de données PASMEC

Les ressources des SFD ont connu une augmentation forte entre 1993 et 1997, du fait d'une croissance forte des dépôts et des fonds propres des institutions d'épargne et de crédit. Les lignes de crédit ne représentaient en 1997 que 23% des ressources totales. Le problème majeur est que ces ressources ne sont pas stables (épargne à vue dominante, capital social qui peut être retiré), limitant fortement la capacité des SFD à financer des investissements de moyen et de long terme.

Par ailleurs, d'après le Ministère des Finances, les lignes de crédit se font de plus en plus rares, et l'accès au refinancement se posera donc avec une acuité croissante pour les SFD. (Le refinancement actuel étant assuré essentiellement par la BNDA, ce point sera traité en § 4.3.)

Viabilité des SFD

La reconnaissance juridique des SFD a été engagée très progressivement, d'une part faute de moyens au niveau de la Cellule d'appui du Ministère des Finances, d'autre part du fait des difficultés des SFD à fournir les justificatifs financiers et administratifs requis par la loi. Par ailleurs, le problème de l'applicabilité de la loi PARMEC se pose avec acuité au Mali du fait de la présence forte des Caisses Villageoises d'Épargne et de Crédit Autogérées dont les conditions de fonctionnement sont difficilement compatibles avec le cadre légal conçu à partir du modèle mutualiste (taux d'intérêt élevés, ratios de mobilisation de l'épargne incompatibles avec les normes prudentielles légales...). Les discussions sont en cours au niveau de la BCEAO pour faire évoluer le cadre législatif afin de mieux prendre en compte les spécificités de tous les SFD.

Un diagnostic conduit en 1997 mettait en évidence la fragilité financière des SFD : seules 3 SFD sur les 24 majeurs étudiés couvraient leurs coûts opérationnels avec leurs recettes ; 6 autres couvraient ces coûts à 45%. Des progrès de productivité importants sont encore à réaliser. Cette situation s'explique par la jeunesse de nombre de SFD maliens (5-6 ans), par les conditions de développement du secteur dans des milieux défavorisés, mais aussi par le manque de professionnalisation et d'outils adaptés.

Globalement, le secteur de la microfinance connaît un développement important au Mali, est bien approprié par les populations, mais reste fragile, du fait d'une professionnalisation encore insuffisante et d'un manque d'outils de gestion et de contrôle. La dégradation récente des taux de recouvrement dans un certain nombre de SFD mutualistes confrontés à une crise de croissance et de changement d'échelle, accentue cette fragilité sectorielle. Un effort de soutien du secteur a été engagé au niveau politique avec la mise en place en 1998 d'un Plan National de développement des SFD.

4.2. Contribution des SFD au financement de l'agriculture

SFD finançant l'agriculture (1997)

SFD	Type	Structure : nombre de			Nbre Membres et usagers (dont nbre groupements) (1)	Crédits dans l'année				Estimation du volume de crédit allant à l'agriculture (millions FA) (3)
		Caisses	Unions	Féd		Nbre	Montant (Millions C.F.A.)	%crédit /activité (2)	% CMT	
Kafo Jiginew	EC	80	3	1	56 899	28 005	2345	AG=90	11	2210 (44%)
Nyesigeso	EC	40	1	-	38 783	2 411	1175	CO=60 AR=3 AU=30 AG=5 HA=2	0	59 (1%)
CVECA Pays Dogon	EC	55	3	-	24 857	13 209	739	AG=17 CO=76 SO=3 AR=2	0	126 (3%)
CVECA 1ère région	EC	54	2	-	17 466	13 741	312	CO COC SO AG	0	ND
CVECA Niono	EC	38	-	-	14 755	9 292	1028	AG=95 CO=5	0	977 (21%)
FDV/CRMD Niono	EC	54	5	1	19 809	ND	1548	AG=95	8	1471 (31%)
PASACOOOP/SD	EC	18	-	-	5 785	3499	69	ND	0	ND
Faso Jigi	EC	43	1	-	3 873	ND	ND	AG BC PME	38	ND
ACODEP	PVC	ND	ND	-	ND	313	124	AG CO AR	20	ND
NEF	PVC	14	-	-	1445	778	26	CO AG AF	100	ND
ADF/GALLE	PVC	-	-	-	440	ND	8	AG=70 CO= 30	ND	6 (<1%)
TOTAL					196 162	71 248	7374	-		4 749 (100%)

Source : Banque de données PASMEC 1996-1997

(1) Le nombre de membres indiqués par les SFD sous évalue le nombre d'individus bénéficiaires, certains membres étant des groupements d'individus

(2): AG= Agriculture CO= Commerce
AF= Activités Féminines AT= Artisans
HA= Habitat AU= Autre activité BC= Banque de céréales

(3) Valeur indicative estimée : Montant de crédit dans l'année X % crédit à l'agriculture

Avant d'aller plus loin dans l'analyse de ces données, il convient d'en préciser la portée et les limites :

- Ces chiffres sont la seule base de données à peu près complète dont on dispose sur les SFD en Afrique de l'Ouest. Malgré certaines imprécisions (ex : le nombre de membres qui recouvre à la fois des individus et des groupes, les montants moyens de crédit correspondant tantôt à des moyennes/emprunteur individuel, tantôt à des moyennes de crédit/groupement sans que l'on puisse faire la part des choses), cette base de données est précieuse pour appréhender et comparer des caractéristiques générales des SFD, estimer des volumes d'activités et comprendre des tendances d'évolution
- Les chiffres indiqués sont issus des déclarations des SFD :
- * Très peu d'entre eux, voire aucun d'entre eux, ne disposent d'un système d'information leur permettant de faire un suivi du crédit suffisamment fin pour obtenir un état réel des objets financés par le crédit
- * Même avec un système d'information prenant en compte les déclarations individuelles des emprunteurs, il est important de préciser que les distinctions d'affectation restent assez théoriques : la plupart des emprunteurs étant pluri-actifs, le crédit se fonde dans la trésorerie et bénéficie souvent à l'ensemble des activités de la personne ou de la famille (fongibilité du crédit)..
- A la lecture des commentaires accompagnant les bases de données 95 et 97, il apparaît que les catégories utilisées par les SFD pour décrire leurs activités ne sont pas homogènes, "agriculture" pouvant recouvrir les productions végétales, animales et la transformation de produits, ou l'une seulement de ces catégories.
- Par ailleurs, dans certains cas, les bases de données 95 et 97 sont pauvres en information chiffrée sur l'utilisation des crédits. Quand cela était possible, le tableau a alors été complété à partir de données d'entretiens ou d'études réalisées sur les SFD concernés, dont les sources sont alors citées.

L'estimation des volumes de crédit alloués à l'agriculture n'a donc qu'une valeur indicative et ne doit en aucun cas être utilisée comme une valeur absolue et fiable. Cependant, au regard du peu d'information chiffrée existant sur la question, il nous a paru important de présenter cette estimation pour appréhender les ordres de grandeurs du financement de l'agriculture par les SFD.

La base de données 1997 du PARMEC présente un déficit important d'information qui rend le chiffrage de la contribution des SFD à l'agriculture approximatif : de nombreux systèmes n'ont pas communiqué la répartition des objets financés, faute de système d'information permettant de la connaître de manière précise ; mais il manque aussi beaucoup de données de base, à priori plus faciles à obtenir (nombre de membres, nombres de crédits dans l'année...).

En l'état des informations disponibles, cette contribution est estimée à environ 4,7 milliards en 1997, sur un octroi total de crédit des SFD de 9,9 milliards. En y ajoutant une approximation de la valeur estimée des contributions des SFD qui n'ont pas communiqué leurs chiffres, on atteindrait environ 5 milliards de contribution. A titre indicatif, les établissements de crédit maliens auraient financé l'agriculture à hauteur de 109 milliards en 1997 (source BCEAO, citée par la base de données PASMEC). La contribution des SFD apparaît donc clairement marginale si l'on s'en tient aux chiffres. Cependant, le type de service rendu par les SFD est différent de celui des banques et permet une distribution plus décentralisée du crédit qui est particulièrement nécessaire en agriculture.

Le financement de l'agriculture est réalisé principalement par quatre types de SFD :

- Kafo Jiginew, "banque des paysans", réseau mutualiste mis en place dans la zone cotonnière pour financer les producteurs de coton ; il assure à lui seul environ 44% de la contribution des SFD à l'agriculture ;
- le FDV/CRMD Niono (Fonds de développement Villageois/Caisses rurales Mutualistes du Delta Niono) est un réseau mutualiste créé dans la zone de l'Office du Niger, à partir d'un fonds de développement local, reconverti ; ce réseau comptait en 1997 une cinquantaine de caisses locales, regroupées en 5 Unions, et une fédération ; ses activités de crédit sont centrées sur la riziculture irriguée ; le réseau a souffert à multiples reprises de la crise rizicole : chute des cours du riz suite à des importations non maîtrisées, impact négatif sur le remboursement des crédits.
- les réseaux de CVECA (Caisses Villageoises d'Épargne et de Crédit Autogérées) sont présents dans trois régions du Mali, (1ère Région, Pays Dogon, Office du Niger) ; les CVECA assureraient environ 25% de la contribution des SFD à l'agriculture ; les CVECA sont présentées en 4.4.2.
- de nombreux SFD ciblés sur la population féminine contribuent, à partir de petit crédit, au financement des activités d'élevage, d'embouche, de maraîchage des femmes ; cette contribution est malheureusement difficile à chiffrer

4.3. Les liens entre SFD et BNDA

L'accès au refinancement est un problème majeur pour les SFD, et particulièrement pour ceux qui souhaitent investir dans le financement de l'agriculture, nécessitant des ressources longues et stables. La BNDA du Mali, à l'instar de la CNCA-S du Sénégal et la CNCA du Burkina, expérimente un renforcement des liens entre secteur bancaire et SFD.

Sur les 8 grandes banques du Mali, seule la BNDA et la BIM refinancent les SFD. Ces liens ont été initiés en 1994 par la BNDA à hauteur de 243 millions, puis se sont renforcés progressivement : 696 en 1995, 1415 millions par la BNDA en 1996 + 200 millions par la BIM. En 1998, le montant global de ces refinancements était de 2,4 milliards FCFA, dont 2,2 pour la seule BNDA. Kafo Jiginew, et les Caisses Villageoises de la zone de l'Office du Niger et du Pays Dogon ont mobilisé l'essentiel de ce financement. L'étude conduite en 1997 estimait, sur la base des déclarations d'intention des différentes banques, que le volume de refinancement pourrait atteindre 6 à 7 milliards en 2001, face à des besoins des SFD évalués à 10 milliards.

Les bailleurs de fonds, qui soutiennent à la fois la BNDA et les SFD, ont fortement encouragé le développement du refinancement : la KFW par exemple a placé en 1998 un fonds de 5 millions de deutschmark auprès de la BNDA pour soutenir les SFD et l'équipement des organisations paysannes ; l'AFD est également engagée dans ce type de soutien.

Au-delà de l'impulsion des bailleurs de fonds, la croissance du refinancement observée traduit aussi une confiance et un intérêt réciproques qui se construisent entre les partenaires. Pour la banque, les liens avec les SFD permettent de développer son portefeuille de crédit vers une population qu'elle ne touche pas à travers son réseau centralisé ; pour les SFD, les liens avec la banque permettent le placement des ressources excédentaires et leur sécurisation, le refinancement, mais aussi l'accès à des services bancaires spécialisés (transfert de fonds, etc.), et à des appuis techniques (contrôle, gestion) et de formation. Dans le cas du Mali, les relations entre SFD et banque peuvent devenir plus complexes : la BNDA assure la maîtrise d'ouvrage d'un certain nombre de SFD (CVECA Officie du Niger).

Le refinancement peut prendre différentes formes :

- lignes de refinancement pour SFD ayant des emplois supérieurs aux ressources collectées (CVECA) ;
- programmes de prêts entièrement refinancés par les banques (systèmes de crédit solidaire) ;
- découverts pour couvrir des déficits temporaires entre ressources et emplois (cas de Kafo Jiginew) ;
- mise en place de lignes de crédit par des bailleurs de fonds qui en assument les risques (cas des projets FIDA, avec fonds de garantie).

Le refinancement des SFD représentait environ 10% des activités de la BNDA en 1997. En 1998, les taux de refinancement aux SFD étaient de 8%, le taux du crédit direct BNDA/paysans étant de 10%.

La BNDA participe activement au développement des SFD. Elle a contribué à l'émergence du cadre de concertation réunissant SFD, banques et bailleurs de fonds et joue un rôle actif dans la définition du Plan National pour la microfinance.

4.4. Analyse des principaux SFD finançant l'agriculture

4.4.1. Kafo Jiginew

Principales caractéristiques

Kafo Jiginew (KJ) ("Union des greniers" en Bambara) est un réseau mutualiste d'épargne et de crédit, créé en 1988, dans la zone Mali-Sud. KJ a été soutenu par le Consortium Européen pour le Crédit Coopératif Malien (CECCM), par la BNDA, et l'ONG américaine Freedom For Hunger. Depuis 1994, KJ s'est autonomisé par rapport à l'assistance technique étrangère.

Le réseau a connu une croissance continue depuis 1998, avec une accélération à partir de 1994/95. En 1998, il comptait 58 000 sociétaires et usagers, répartis dans 834 villages du Mali Sud ; il est structuré en 80 agences de base (Jiginew), regroupées en 10 Unions locales et 3 Unions régionales ; une fédération chapeautant le tout (Kafo Jiginew). Chaque caisse de base souscrit au capital social de la fédération ; la fédération centralise la trésorerie, les services, les achats ; elle facture ses prestations aux caisses de base. La structure et le fonctionnement de KJ sont régis par les principes classiques du mutualisme.

KJ est considéré au Mali comme "la banque des paysans". Son sociétariat était composé en 1996 à 86% d'agriculteurs, 8% de commerçants, 4% d'artisans et 2% de salariés. Depuis, le réseau s'est étendu à des centres urbains, mais le sociétariat et les instances de décision restent majoritairement le fait des agriculteurs. KJ est étroitement lié au coton, culture dominant l'économie du Mali Sud. La croissance observée dans le réseau à partir de 1994 est largement imputable à la conjoncture favorable du développement du coton pendant cette période. Les problèmes que le réseau commence à connaître actuellement sont eux aussi étroitement liés à la filière cotonnière.

Les services financiers : le crédit agricole est dominant

Deux types de produits d'épargne sont proposés :

- dépôt à vue, rémunéré à 3%/an ;
- dépôt à terme, rémunéré à 4%/an.

L'épargne a connu une croissance forte pendant les dernières années et a dépassé les 2 milliards en 1998. Les facteurs de cette croissance sont l'augmentation du nombre des dépôts, mais aussi une croissance significative du montant moyen des dépôts (31 000FCFA en 1995, 56 000 en 1997).

KJ propose trois types de crédits :

- crédit court : de trois mois maximum, taux d'intérêt de 4%/mois, il intéresse principalement les femmes pour financer les activités génératrices de revenus ;
- crédit de campagne : de 6 à 9 mois, il est mis en place pour la période de culture et remboursé au moment de la vente du coton ; taux de 2%/mois, il représente environ 88% du portefeuille global de KJ et est fortement lié au coton ;
- crédit d'équipement : jusqu'à 3 ans, taux de 1,2%/mois ; faute de ressources, il est faiblement développé (environ 10% du portefeuille global de crédit) et est, de fait, réservé à l'équipement des AV et OP.

L'encours de crédit de KJ était de 2,4 milliards en 1997, dont 89% de crédit de court terme.

Les garanties demandées pour le crédit reposent sur un apport personnel de 10% du montant demandé et sur la caution solidaire de l'Association Villageoise. Le remboursement du crédit se fait au moment du paiement de la récolte du coton.

Les taux de remboursement de KJ ont été proches de 100% jusqu'en 1996/97. On observe aujourd'hui une dégradation de ce taux (97% en 1998) et une augmentation significative des créances en souffrance qui sont passées de 22,9 millions en 1997 à 134,7 millions en 1998.

Viabilité du SFD

Kafo Jiginew et les CVECA du Pays Dogon, et de Niono, sont les seuls SFD maliens à avoir atteint l'autonomie opérationnelle dès 1996. KJ présente de bonnes garanties de pérennisation en tant qu'institution financière décentralisée. Le réseau a fait preuve d'une bonne maîtrise des coûts, notamment grâce au bénévolat actif des membres. Les évaluations montrent une excellente appropriation par la population.

Les risques pour le réseau sont liés d'une part à sa croissance rapide et à une difficile maîtrise du changement d'échelle et d'autre part à sa dépendance forte de la filière coton. Celle-ci connaît une situation de crise qui risque de s'aggraver dans les années à venir. La privatisation de la filière qui est envisagée mettrait en péril le système actuel de sécurisation du crédit par la garantie sur le coton. D'ores et déjà, les crises que connaissent les AV (endettement des producteurs, endettement des AV, éclatement des AV) et les retard de paiement du coton par la CMDT, ont des répercussions fortes sur le réseau.

Enseignements à retirer de cette expérience par rapport à la problématique du financement de l'agriculture

Kafo Jiginew est un exemple de SFD développé avec succès pour financer une zone agricole. Sa croissance a été fortement liée à la conjoncture favorable qu'a connu la production cotonnière au Mali, après la dévaluation. La sécurisation du crédit, qui a permis de maintenir des taux de remboursement très satisfaisants jusqu'en 1998, repose fortement sur les garanties fournies par la gestion intégrée de la filière coton : garantie de revenu, contrôle du remboursement au moment du paiement du coton, caution solidaire par les AV. La croissance du réseau s'est traduite par une augmentation forte de la mobilisation de l'épargne locale.

Ce lien très fort avec une filière agricole intégrée qui a été le fondement du succès de KJ, présente aujourd'hui un risque important pour le réseau.

4.4.2. Caisses villageoises d'Epargne et de crédit (Pays Dogon, Niono...)⁴

Le concept des Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit Autogérées est développé depuis 1986/1987 par une ONG française, le CIDR. Des CVECA ont été créées au Burkina Faso, au Mali, au Cameroun, à Madagascar, au Cap Vert. Dans bon nombre de zones, la démarche de création d'un service financier décentralisé (CVECA) s'insère dans une démarche plus globale d'appui à la structuration du monde paysan, à travers la mise en place de services privés à l'agriculture (voir l'étude Bénin).

Principales caractéristiques

La CVECA est créée au niveau d'une communauté villageoise volontaire dont l'engagement est matérialisé par une forte contribution aux investissements initiaux (construction du bâtiment, mobilisation du fonds de crédit initial sous forme de dépôts) et à la gestion de la caisse (bénévolat).

La CVECA a pour objectifs

- de développer et de sécuriser l'épargne villageoise,
- de la transformer en crédit et de favoriser ainsi l'allocation des ressources locales en vue de promouvoir le développement,
- de contribuer à l'émergence d'une dynamique entrepreneuriale au niveau local,
- de faire émerger au niveau local des partenaires fiables pour le système bancaire et de participer ainsi au développement d'un marché financier rural.

⁴ Sources :

N'Guyen, Le Masson, Wampfler, 1999. Etude des CVECA du Soum. CIRAD.

N'Guyen G., Ouattara K., Gonzalez-Vega C., Graham D., 1997. The Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit Autogérées in the Dogon Region in Mali : elements of impact. Economics and Sociology Occasional Paper N°2395. Ohio State University/CIDR.

Pendant une première période probatoire, les crédits sont réalisés sur les fonds propres de la caisse ; dans une seconde étape, des formes de refinancement permettent d'élargir l'assise du fonds de crédit de la CVECA.

L'autogestion par la communauté villageoise est le principe de base sur lequel sont construites les CVECA. L'adhésion à la CVECA est libre et volontaire. Un droit d'adhésion, le plus souvent d'un niveau modique (500 à 1.500 FCFA/personne), doit être acquitté. Chaque caisse est gérée par un comité villageois de gestion élu par l'Assemblée Générale des membres. Chaque caisse désigne au sein du village un gérant et un ou des caissiers qui seront ensuite formés à leur tâche par le projet. Gérant et caissiers ne sont pas rémunérés, mais touchent un intéressement annuel au prorata du chiffre d'affaire réalisé par la caisse. Chaque village fixe sa propre politique de crédit. Les CVECA de base sont regroupées en Union qui assurent l'intermédiation avec la BNDA pour le refinancement. Les services d'appui qui ne peuvent être pris en charge par les villageois (formation, contrôle) sont assurés par le projet dans un premier temps, puis par le "Service Commun" quand le cap de l'institutionnalisation est franchi. Le Service Commun est une entreprise indépendante résultant de la transformation de l'équipe technique du projet initial. Les prestations de ce Service Commun sont rémunérées par les CVECA.

Le premier réseau de CVECA a été initié en 1986 au Mali, avec le réseau du Pays Dogon, qui est devenu pleinement autonome au bout de dix ans de fonctionnement. D'autres réseaux ont ensuite été développés dans la Première Région, et l'Office du Niger, avec un succès équivalent. L'articulation des CVECA du Mali avec le système bancaire est bien développée, la BNDA assurant le refinancement des différents réseaux et dans certains cas, leur maîtrise d'ouvrage.

Les services financiers

La politique de crédit est définie de manière autonome par chaque CVECA : taux de transformation de l'épargne, taux d'intérêt du crédit et de l'épargne, niveau des droits d'adhésion, modalités d'accès au crédit, conditions de garantie. Cette autonomie explique la variété des situations rencontrées dans les différents réseaux.

L'épargne se fait sous forme de dépôts à vue non rémunérés, de dépôts à terme rémunérés à un taux fixé en AG, et de plans d'épargne adaptés aux conditions spécifiques de chaque zone. L'épargne est à la base du système et est encouragée par des taux de rémunération souvent élevés pour les dépôts à terme (15 à plus de 30%/an).

Le crédit est de court terme et "ouvert" : l'emprunteur a pleinement le choix de l'objet qu'il finance, sans avoir à rendre de comptes sur son projet. Les taux d'intérêt sur ce crédit peuvent eux aussi être élevés et traduisent la rareté de l'argent : dans des zones où l'argent est une ressource rare (Pays Dogon), les taux sont très élevés (40 à 60%) ; dans les zones où l'argent circule davantage, les taux sont plus faibles. C'est le différentiel entre taux de l'épargne et taux du crédit qui est important et qui rémunère les services rendus par la caisse. Ce système conduit les caisses villageoises à des taux qui dépassent fréquemment le taux autorisé par la loi PARMEC, ce qui les place dans une situation juridiquement ambiguë.

Les décisions d'octroi sont prises par le Comité de gestion. Les conditions d'éligibilité peuvent combiner la réputation sociale, la caution solidaire et les garanties matérielles. Le volume de crédit obtenu n'est pas conditionné par un volume donné d'épargne ; mais les ressources étant le plus souvent limitées, la volonté de satisfaire le plus nombre conduit à des crédits de montant relativement limité.

Le crédit à l'agriculture

Le crédit étant par nature "ouvert" dans les CVECA, son utilisation reflète les arbitrages des emprunteurs en fonction de l'intérêt d'une activité ou d'une combinaison d'activités données. Les études réalisées au sein des CVECA montrent que ces choix sont complexes et intègrent la rentabilité de l'activité, le niveau de risque lié à la production et/ou à la commercialisation, mais aussi le degré différencié d'information dont dispose le producteur sur les productions, les marchés, ainsi que la complexité des combinaisons productives, sociales.

De ce fait, le pourcentage de crédit à l'agriculture varie fortement d'un réseau de CVECA à l'autre : en 1997, il est estimé à 17 % du portefeuille des CVECA du pays Dogon, et à plus de 90% de celle de Niono (Office du Niger) où le crédit finance principalement la riziculture.

Même dans les zones où le crédit à l'agriculture est dominant, les taux de remboursement obtenus sont restés très satisfaisants sur de longues périodes, démontrant par là que le système de pression communautaire au remboursement est efficace. Cependant, les évolutions récentes au Mali, au Burkina, tendent à montrer que les CVECA ne sont à l'abri ni des dysfonctionnements propres aux SFD fondés sur des formes de caution solidaire, ni des fluctuations des prix agricoles.

Viabilité du SFD

Le problème des taux d'intérêt et des ratios prudentiels dépassant les seuils légaux met les CVECA dans une position ambiguë au regard de la loi, et même la procédure plus souple de convention avec le Ministère des Finances dont relèvent les systèmes non mutualistes, est difficilement applicable dans leur cas. Il en résulte donc une incertitude qui perdure sur leur statut juridique.

Ce sont en revanche des systèmes financiers très performants au regard de l'autonomisation financière et de l'appropriation sociale :

- du fait de la part importante de bénévolat dans leur gestion, les coûts de transaction sont relativement faibles,
- du fait de l'autonomie donnée aux communautés locales, les taux sont fixés à des niveaux qui intègrent les spécificités locales et le coût réel du service.

Trois types de problèmes peuvent menacer la pérennisation des CVECA :

- l'équilibre financier et la stratégie "entrepreneuriale" du Service Commun : celui-ci doit à la fois être rentable pour se pérenniser et répondre aux besoins des CVECA, au meilleur prix ; devenu entreprise privée, reconnue pour ses compétences professionnelles, le Service Commun peut être tenté de vendre ses prestations au plus offrant et de négliger les CVECA pour lesquelles il était initialement créé

- l'étroitesse de leurs ressources (épargne limitée dans les zones plus ou moins défavorisées où les CVECA travaillent) : les liens de refinancement développés avec la BNDA permettent, dans une certaine mesure, de résoudre ce problème au Mali, pour le crédit de court terme ; mais la BNDA manque elle-même de ressources et ses capacités de refinancement sont donc limitées. Le problème du refinancement reste entier pour le crédit de moyen terme.
- le changement d'échelle : expérimentés avec succès au niveau local, puis régional, les CVECA doivent encore démontrer leur capacité à s'étendre au niveau national ; la stratégie actuellement adoptée privilégie la multiplication des réseaux plutôt que leur intégration à un niveau national qui compromet les "modes de régulation par la proximité" qui font l'efficacité de la structure actuelle.

Enseignements à retirer pour la problématique du financement de l'agriculture

Le "modèle" CVECA met l'accent sur la responsabilisation du bénéficiaire du crédit et sur le libre choix de l'objet à financer. Il s'avère être un "modèle" performant de financement des besoins de court terme de l'agriculture, dans les zones où celle-ci est rentable. Là où l'agriculture est incertaine et risquée, les emprunteurs préfèrent investir le crédit CVECA (qui est coûteux) dans le financement d'activités non agricoles, rentables et de cycle court (commerce, par exemple), quitte à épargner ensuite pour investir sur fonds propres et donc moins risqués, dans l'agriculture.

4.4.3. Programmes d'appui aux "Centres de Gestion Rurale" (CGR) et aux "Centres de Prestations de Services" (CPS)

Les CGR ont été mis en place en 1992 dans le cadre du développement cotonnier du Mali Sud, afin de doter les AV d'outils de conseil en gestion. Ils ont pour objectif d'apporter aux AV adhérentes un appui pour l'établissement de leurs comptabilités, pour l'amélioration de leur capacité de gestion, de commercialisation et de négociation. Leurs activités portent sur la formation des comptables et secrétaires des AV, la clarification et la restitution des comptes, l'appui à la négociation (intermédiation avec les banques par exemple). Il existe aujourd'hui une vingtaine de CGR, regroupés de manière informels en inter-centre de gestion.

Les CPS sont au nombre d'une soixantaine; ils ont été créés dans la zone de l'Office du Niger pour apporter aux organisations locales un appui en matière de comptabilité, de gestion, de droit.

Dans les deux cas, les OP sont impliquées dans la conception, la gestion et le suivi des centres. Elles payent une cotisation calculée en fonction des volumes de production commercialisés. L'objectif est d'arriver à terme à une autonomie technique et financière des centres. Ces deux programmes sont soutenus par l'aide française.

Dans les deux zones, les centres ont activement contribué à clarifier les situations d'endettement des AV, à renégocier les contrats de crédit sur la base de données connues et objectives acceptées par l'ensemble des partis et à redonner ainsi un accès au crédit à nombre de producteurs. Cette fonction de clarification des données financières, d'objectivation des résultats des producteurs et des OP et de diffusion de l'information semble déterminante dans les relations entre emprunteur et système financier. Le conseil de gestion peut ainsi renouveler les approches en matière de sécurisation du crédit et pallier ou compléter les approches "classiques" de caution solidaire qui montrent leurs limites dans la situation malienne.

IV - SYNTHÈSE

1. FACTEURS DE PRODUCTION AGRICOLE

Le Mali n'a pas bénéficié d'un recensement agricole récent et la qualité des informations statistiques disponibles sur le secteur rural ne constitue pas un bon outil de programmation des actions de développement.

Le potentiel agricole du pays est relativement important et les marges de progrès indéniables notamment dans le Delta du Niger où les terres aménagées ne représentent que moins de 10 % des superficies disponibles pour la culture du riz en particulier.

L'élevage très important puisqu'il représente la 3^{ème} source de devises reste traditionnel et très extensif, beaucoup reste à faire pour améliorer la productivité de la filière viande. L'encadrement technique de la filière est en cours de libéralisation mais les textes relatifs à la profession vétérinaire n'ont pas été publiés.

La pêche sur les lacs ou les rivières apporte un complément important à la consommation locale mais demeure traditionnelle et inorganisée.

La production forestière reste tout à fait marginale bien que quelques plantations anciennes existent.

Le statut foncier pourrait évoluer positivement avec la mise en place des communes rurales, un important projet de gestion des terroirs villageois, financé par la BIRD, est en préparation et devrait permettre une sécurisation significative du foncier agricole.

En dehors de la filière coton qui reste totalement unifiée avec la forte emprise de la CMDT, les filières de production sont peu organisées et le potentiel réel est donc mal valorisé.

Le désengagement de l'Etat est important dans les structures d'encadrement et l'administration manque de moyens humains et matériels pour remplir correctement les tâches qui lui restent dévolues et les organisations professionnelles ne sont pas encore à même de maîtriser toutes les activités d'appui.

L'équipement des exploitations dans la zone cotonnière et sur les périmètres irrigués a pu conserver un certain niveau grâce aux projets et aux crédits importants apportés par la BNDA et certains SFD, il se situe donc à un niveau plus satisfaisant que dans l'ensemble de la Région.

De nombreux facteurs positifs sont donc présents qui devraient permettre la poursuite du développement rural dans le pays.

2. LES ACTEURS DU SECTEUR AGRICOLE

La dynamique de création des organisations paysannes est ancienne au Mali. Elle a été impulsée par l'Etat dans les années 70 et 80, à travers la création des Associations Villageoises (AV) dans les zones de production de coton (Mali Sud) et de riz (Office du Niger). Interlocutrices des sociétés de développement, les AV ont développé très tôt des fonctions économiques et sociales. Le processus de libéralisation engagé dans les années 80 a renforcé leur implication économique dans les filières. Mais, insuffisamment préparées aux nouvelles tâches qu'elles devaient remplir, chargées de fonctions qu'elles ne maîtrisaient plus, beaucoup d'AV sont entrées alors dans des situations de crise qui ne sont toujours pas pleinement résorbées et ont conduit nombre d'entre elles à l'éclatement.

Des organisations concurrentes (GIE) au sein des mêmes villages sont nées de ces éclatements. En dehors des AV et des GIE, existent à l'échelon local et régional des organisations spécialisées par production (coopératives maraîchères, ou d'élevage), ou par fonction (coopératives d'épargne et de crédit). Parmi ces dernières, le Mali compte des organisations paysannes qui se sont spécifiquement structurées autour de la fonction de financement, qui sont performantes (Kafo Jiginew, CVECA) et ont de bonnes perspectives de pérennisation. Le tissu des organisations de base est donc très vivant au Mali, mais a été fragilisé par des processus de libéralisation trop rapides qui ont chargé les OP de fonctions qu'elles n'étaient pas préparées à assumer.

Des organisations faîtières commencent à émerger, sous trois formes :

- les Chambres d'Agriculture ont, au Mali plus qu'ailleurs en Afrique de l'Ouest, une réalité, même si elles sont très diversement reconnues par le monde paysan ; au delà de leur mandat de représentation, elles essaient d'assurer des fonctions d'appui aux OP, avec des fortunes diverses selon les régions ;
- les syndicats de producteurs (SYCOV, SYPAMO) se sont structurés au début des années 90 et se renforcent progressivement ; certains d'entre eux comme le SYCOV ont acquis une capacité de représentation et de négociation politique qui leur permet d'être associés par l'Etat à la co-gestion de grandes filières agricoles (coton) ; les fonctions économiques et financières que ces organisations essaient d'assumer ont des résultats contrastés ; la gestion de services financiers notamment a été source de déboires, faute de professionnalisation ;
- une association des organisations professionnelles de producteurs préfigure une fédération des OP, mais a néanmoins beaucoup de mal à se consolider du fait de la grande diversité de situations et d'intérêts des OP de base.

Globalement, le tissu des OP au Mali est vivant mais fragile. Pour le consolider, un travail d'assainissement financier des OP, d'acquisition de compétences et de dialogue à tous les échelons de structuration a été engagé dans plusieurs projets d'appui aux OP qui sont particulièrement dynamiques et innovants au Mali.

3. LE CONTEXTE DU FINANCEMENT DES FILIERES AGRICOLES

3.1. Les financements publics

Les financements publics sont en diminution mais à un degré moindre que dans les autres pays et de nombreux projets sont en cours ou prévus sur financements extérieurs principalement. L'existence d'un établissement spécialisé, la BNDA, permet une meilleure harmonisation des conditions des lignes de crédit aux producteurs même si des progrès restent à faire sur ce point.

3.2. Les financements bancaires

Les banques commerciales interviennent peu dans le financement de l'agriculture, en revanche les activités de la BNDA sont importantes et en croissance.

Les interventions de la BNDA sont donc très variées et d'une importance significative. Sa politique d'octroi de crédits et sa gestion sont très strictes et elle a pu conserver une bonne santé financière et une maîtrise de ses engagements assez remarquable dans la région, même si elle ne peut couvrir l'ensemble des besoins, ce qui lui vaut un défaut de reconnaissance au niveau d'associations de bases, surtout hors de la zone cotonnière. Consciente de cette attente la banque entend développer ses interventions au profit des SFD tout en conservant une étroite sélectivité nécessaire à la maîtrise de ses risques.

3.3. L'action des SFD

Le secteur de la microfinance est récent au Mali (début des années 90), mais connaît un développement important. En 1998, 45 SFD étaient recensés par le Ministère des Finances. Selon les mêmes sources, le secteur touchait un peu plus de 300.000 bénéficiaires, avait collecté 7,9 milliards d'épargne et octroyé 11,7 milliards de crédit en 1998. Il est principalement composé de trois types d'institutions : des réseaux mutualistes, des réseaux de caisses villageoises d'épargne et de crédit autogérées (CVECA), et de nombreux systèmes de crédit direct à caution solidaire inspirés du modèle de la Grameen Bank. Les projets à volet de crédit sont, par contre, très marginaux au Mali. Le secteur de la microfinance reste fragile (équilibre financier peu souvent atteint, manque de professionnalisation et d'outils de gestion adaptés), mais ses résultats et ses perspectives de pérennisation constituent une référence en Afrique de l'Ouest. Le changement d'échelle des SFD reste l'un des problèmes majeurs du secteur et est une source d'incertitude pour l'avenir.

La contribution des SFD au financement de l'agriculture a été évaluée en 1997 à environ 5 milliards de FCFA, sur un octroi de crédit total annuel de 9,9 milliards. C'est donc une part importante du portefeuille de crédit des SFD qui va au financement de l'agriculture. Cette situation, inhabituelle en Afrique de l'Ouest (Bénin excepté), est liée à l'existence de SFD spécialisés dans le financement agricole et assez fortement liés à des filières de production encore plus ou moins intégrées : c'est notamment le cas de Kafo Jiginew en zone cotonnière et des CVECA de Niono dans l'Office du Niger ; les trajectoires et les performances de ces deux organisations montrent que les SFD peuvent financer l'agriculture, sous certaines conditions, qui sont analysées plus spécifiquement dans l'étude. Par manque de ressources financières stables sur le moyen terme, le crédit à l'agriculture des SFD reste essentiellement du crédit de court terme, l'équipement n'étant financé que par les sociétés de développement.

Les perspectives de pérennisation des SFD du Mali et de meilleure implication dans le secteur agricole sont renforcées par le développement de liens avec le secteur bancaire classique, et surtout avec la Banque Nationale de Développement Agricole. Celle-ci met en œuvre une politique de refinancement des SFD qui se consolide au fil des années : de 243 millions en 1994, le volume de ce refinancement atteignait 2,2 milliards en 1998 ; la contribution des autres banques reste en revanche limitée (0,2 milliard en 1998). Même si cette stratégie présente elle aussi des limites (manque de ressources de la BNDA, manque de conviction des autres banques, manque de ressources longues permettant le crédit de moyen terme), elle constitue un indéniable facteur de vitalité et de pérennisation du financement de l'agriculture au Mali.

CONCLUSION

Le Mali présente des atouts très importants pour réussir une politique dynamique de développement du secteur rural même si ses handicaps sont importants en matière d'enclavement géographique, de niveau de PNB et de capacité d'action de l'Etat.

Le maintien d'une filière cotonnière, la plus importante, fortement structurée bien que fragilisée par la crise actuelle, l'existence d'une banque de développement rural, la BNDA, qui a su conserver une situation saine grâce à une politique stricte de maîtrise de ses risques, l'émergence de groupements de producteurs et de SFD qu'il reste à consolider et enfin la pratique d'un dialogue très actif et structuré entre les services de l'Etat et ces organisations professionnelles constituent des exemples extrêmement intéressants dans la Région qui devrait permettre une poursuite et une accélération du progrès pour peu que les contraintes actuelles soient maîtrisées.

ANNEXE 1 – SIGLES ET ABREVIATIONS

ACDI	Agence Canadienne de Coopération Internationale
ACDR	Association de Conseil et d'appui pour le Développement Rural
AFD	Agence Française de Développement
AFDI	Agriculteurs Français et Développement International
AMELF	Association Malienne d'Exportation des Légumes et Fruits
AOPP	Association des Organisations Professionnelles et Paysannes
APROFA	Agence pour la Promotion des Filières Agricoles
AV	Association Villageoise
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BNDA	Banque Nationale de Développement Agricole
BRAMALI	Brasseries du Mali
CAE	Centre Agro-Entreprises
CAS	Country Assistance Strategy (BIRD)
CECCM	Consortium Européen pour le Crédit Coopératif Malien
CFDT	Compagnie Française de Développement des fibres Textiles
CGR	Centre de Gestion Rurale
CMDT	Compagnie Malienne de Développement des fibres Textiles
CNU	Commission Nationale des Utilisateurs de la Recherche
CPS	Centre de Prestation de Services
CRMD	Caisse Rurales Mutualistes du Delta Niono
CRU	Commission Régionale des Utilisateurs de la Recherche
CVECA	Caisse Villageoise d'Epargne et de Crédit Autogérée
FAO	Food and Agriculture Organisation – Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FDV	Fonds de Développement Villageois
FENU	Fonds d'Equipeement des Nations-Unies
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FOB	Free On Board
FUT	Fédération des Unions des Tons villageois
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
HUICOMA	Huilerie de Coton du Mali
IER	Institut d'Economie Rurale
KFW	Kreditanstalt Für Wiederaufbau (Coopération allemande)
OHVN	Office de la Haute Vallée du Niger
ON	Office du Niger
OIS	Organisation Internationale du Sucre
OP	Organisation Paysanne
OPAM	Office des Produits Agricoles du Mali
PAOPP	Programme d'Appui aux Organisations Professionnelles et Paysannes
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PASA	Programme d'Ajustement Sectoriel Agricole
PASAOP	Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes
PIB	Produit Intérieur Brut
SDDR	Schéma Directeur de Développement Rural
SFD	Système de Financement Décentralisé
SPAI	Sous-Produit Agro-Industriel
TCI	Taxe Conjoncturelle à l'Importation
TEC	Tarif Extérieur Commun

ANNEXE 2 - BIBLIOGRAPHIE

BNDA – Rapport annuel Exercice 1998

Les contraintes de crédit bancaire pour l'Investissement privé à l'Office du Niger, Table ronde MICA-USAID/Mali de restitution des résultats de recherche, CRES/BADALA, Bamako, 25-27 Octobre 1999.

Marchés Tropicaux et méditerranéens N°2744 du 12 juin 1998 « l'Economie du Mali ».

Ministère du Plan – Direction Nationale de la Planification
Budget triennal d'investissement 2000-2002

Rapport annuel de la CMDT, campagne 1997-1998

Recueil des statistiques du secteur rural malien, Cellule de la planification et des statistiques, Mars 1999, Ministère du développement rural et de l'eau

ANNEXE 3 – PERSONNES RENCONTREES